51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 34 23 AOUT 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT	MGR A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*	Prélat de la Maison de Sa Sainteté Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
FONDATEUR	DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Edition complète....... 18 fr. Edition partielle....... 12 fr.	ETRANGER	Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — I. Deux décrets de la Commission Biblique, 561. — II. Jésus et nos contemporains : Abbés Klein et Cristiani, R. P. Prat, Dr Willam, Karl Adam, P. Pinard de la Boullaye, MM. Bardy, Masure et Brillant, d'une part, 562, — et MM. Goguel et Guignebert, d'autre part, 565. — III. La Bible de Montserrat, 568. — IV. Pour nos Grands Séminaires : le t. II du *Manuel* Lusseau-Collomb, 570 ; le t. IV du P. Renié, 571 ; l'édition du N. T. du P. Merk, 572.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Mgr Dominique Jorio, 573 ; F. Palhoriès, 574 ; Francis Vincent, 575 ; Ch. Arsène Henry, 576.

PRÉDICATION

Pour la Nativité de la T. S. Vierge. — Autour d'un berceau, 449.

Les Litanies du Sacré-Cœur. — XVII. *15e Invocation :* Cœur de Jésus, en qui réside toute la plénitude de la divinité, 453. — XVIII. *16e Invocation :* Cœur de Jésus, objet des complaisances du Père, 455.

Explication du Catéchisme. — *33e Leçon :* Les commandements de l'Eglise, 457. — *34e Leçon :* Les quatre premiers commandements, 458.

Entretiens sur le Discours après la Cène. — III. Nouveaux motifs de consolation, 460.

PETIT COURRIER

Q. — J'ai à traiter la conférence suivante de droit canonique : « Les évêques résidents. » Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage en français où je pourrais me documenter ?

R. — C'est l'objet des canons 329-349. En français il y a peu de chose : Cance, *Le Code de droit canonique,* tome I, 25 f., Paris, Gabalda ; — P. Mothon, *Institutions canoniques,* tome I, 25 f., Paris, Desclée, de Brouwer et Cie ; — l'article *Evêques* (Questions théologiques et canoniques) du *Dictionnaire de Théologie cath.* (Letouzey), tome V, col. 1701-1725.

Q. — Désirant établir dans ma paroisse une confrérie du Saint-Sacrement pour hommes, j'aimerais savoir s'il n'existe pas quelque part une Archiconfrérie à laquelle nous pourrions nous affilier ?

R. — Il existe une Archiconfrérie du T.-St-Sacrement dans l'église des Saints-André-et-Claude, à Rome, qui peut s'agréger toutes les confréries de même nom et de même but dans le monde entier. Ecrivez, pour tous renseignements, à M. le Supérieur de la Chapelle du *Corpus Christi,* 23, avenue Friedland, Paris 8e. — D'autre part, toute Confrérie du Saint-Sacrement canoniquement érigée jouit, sans agrégation à aucune Archiconfrérie, des mêmes indulgences et privilèges que celle qui est établie à Rome dans l'église des Dominicains *Santa Maria sopra Minerva.* (Cf. Beringer, *Les Indulgences,* édit. 1925, t. II, p. 87 et suiv. ; Paris, Lethielleux).

Q. — 1° Une revue liturgique recommande l'emploi de l'harmonium électrophone. Qu'est-ce que c'est ? Quel serait le prix approximatif ?

2° Existe-t-il un saint *Amaury ?* C'est un nom assez répandu en Bretagne, paraît-il.

3° *L'Ami* saurait-il me dire si l'on peut encore trouver les œuvres de l'abbé Sabouret ? Une maison de Paris n'a pas pu me les procurer.

R. — Ad I. Nous n'avons aucun renseignement sur cet instrument.

Ad II. Nous ne trouvons aucun *Amaury* dans les répertoires hagiographiques, ni aucun *Almaricus* dans les *Acta Sanctorum ;* et parmi les 24 *Amaury* auxquels le *Dictionnaire d'Histoire ecclésiastique* a consacré une notice, nous ne voyons aucun Saint ni aucun Bienheureux.

Ad III. De l'abbé J. Sabouret, ancien missionnaire, vous trouverez encore à l'Imprimerie A. Chaduc, à Belley (Ain) : le *Manuel des missions pa-*

roissiales, gr. in-8 de 400 p., 15 f. ; une *Retraite de Première Communion*, in-12 de 220 p., 5 f. ; et 37 *Allocutions pour le jour de la Pr. Com.*, in-12 de 230 p., 5 f. (le tout franco).

Q. — 1° Appelé cette année pour la première fois à faire le catéchisme *aux petits* (7 à 9 ans), pourriez-vous m'indiquer un manuel qui puisse m'aider à me mettre à la portée de ces petites intelligences ?

2° Quel ouvrage me conseillez-vous pour expliquer la Sainte Messe aux enfants des catéchismes ? (Ils assistent à la messe le jeudi durant l'année scolaire).

R. — Ad I. Pénétrez-vous d'abord de *La sanctification des enfants*, par l'abbé J. Blouet, in-12, 7 f. 50, Paris, Gabalda. — Utilisez M. d'Aubigny, *Formation chrétienne de « Mes Tout-Petits »*, in-12 de 254 p., 9 f., Paris, Tolra ; — abbé Charles, *Le livre des Tout-Petits*, in-12 de 224 p., 3 f. 50, Marseille, Editions Publiroc.

Ad II. Abbé David, *Comment expliquer la messe aux enfants*, in-12 de 48 p., 5 f., Paris, Bloud et Gay ; — abbé Merlin, *La Messe des enfants*, franco 2 f. 25, chez l'auteur, curé de Ribemont-sur-Ancre (Somme).

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire s'il existe une sainte Emma ?

R. — Sainte Emma, veuve, morte en 1040, honorée à Brême le 19 avril ; notice dans les *Acta Sanctorum*, t. II aprilis, p. 958-9.

Q. — Parmi les reliques que possède notre église d'Ancenis, je trouve celle-ci : un linge imprégné du lait de la T. S. Vierge. Cette relique, qui a l'authentique, provient d'une Collégiale N.-D. de Nantes, supprimée à la Révolution, mais dont les reliques furent sauvées par le chanoine-trésorier, devenu dans la suite curé d'Ancenis. J'ai feuilleté la collection de l'*Ami du Clergé* pour chercher quelques renseignements sur l'origine d'une semblable relique. Je n'ai rien trouvé. Vous serait-il possible de me renseigner ?

R. — Mgr Barbier de Montault a consacré dix-sept pages de ses *Œuvres complètes* (t. II, p. 324-341) aux reliques du « lait de la T. S. Vierge, » et l'église d'Ancenis en effet figure en tête de la liste des lieux qui en ont possédé ou en possèdent encore (il en énumère 76). Quant à l'origine de ces reliques : « S'agit-il du lait naturel qui allaita l'Enfant Jésus ? Aucun texte n'autorise à le croire... Il est plus conforme à l'histoire de songer à un lait miraculeux » (par ex., celui dont furent favorisés S. Bernard et S. Dominique). « Un troisième lait, le plus commun, et qui en réalité n'en est pas un, est tout simplement une craie blanche, provenant de la grotte du Lait, près de Bethléem » (par ex. à Reims et à Vienne). « Ailleurs, ce lait est liquide ; pourquoi ne serait-ce pas de cette craie délayée dans de l'eau, dont on se sert encore en Orient ? » (on en fait une potion très salutaire pour les femmes qui ne peuvent pas nourrir).

Q. — Je suis à la recherche d'un ouvrage qui traiterait le côté apologétique des plantes et des animaux : merveilles de leurs instincts ; sagesse de leurs dispositions ; finalité de leurs parties ou de leur tout ; leurs mystères ; leurs curiosités ; leurs enseignements ; enfin tout ce qui, dans ces créatures, fait pour ainsi dire toucher Dieu du doigt.

R. — Très rares sont les ouvrages de ce genre et conçus dans cet esprit. En voici quelques-uns : Wilned, *Si les hommes avaient su regarder les bêtes*, in-12, Paris, Téqui, 1933, 10 f. ; — Dr L. Murat, *Le Firmament, l'atome, le monde végétal*, Paris, Téqui, 1909 ; *Les Merveilles du corps humain*, 1912, et *Les Merveilles du monde animal*, 1922 ; mais aucun de ces titres ne figure plus au catalogue ; — A. Acloque, *Les merveilles de la vie animale*, 96 p. sur 2 col., 130 grav., et *Les merveilles de la vie végétale*, 102 p., 100 grav., chaque vol. 5 f. 65 franco, Paris, Bonne Presse.

Il est grandement regrettable que les savants français redoutent, comme non scientifique, l'attitude qu'exigerait l'étude des aspects que vous indiquez et qui serait si féconde cependant. Ils craignent d'être accusés de fantaisie philosophique. De là le manque d'ouvrages de ce genre.

Page 250, sur les sacrements : Goupil est aussi « dur » que Gihr pour les fidèles. Mais nous avons, sur les sacrements en général, l'excellente vulgarisation de Rouzic, *Les Sacrements en général*, 12 f., Paris, Lethielleux (*Ami* 1933, p. 301) ; — et sur les sacrements en particulier : le tome V du *Cours supérieur de Religion* de Mgr Prunel, *Les Sacrements*, 12 f., Paris Beauchesne (*Ami* 1924, p. 733), et Duplessy, *La grâce par les Sacrements dans l'Eglise catholique*, in-12 de X 510 p., franco 10 f. 85, Paris, Bonne Presse.

ANNONCES

FALCE doreurs, quai du Pont-Neuf, 50, TOURS, pr diocèses Ouest-Sud ; à THIEUX, S.-et-M., pr Est-Nord. Dor. argent. Objets du Culte.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

J. BENOIT, Maître Peintre Verrier

37, rue Hermite, NANCY

Déplacement et devis gratuits sur simple demande. Nombreuses Eglises en FRANCE et à l'ETRANGER. Agréé pr les Monuments historiques. *Belles références.*

VINS DE MESSE

La première œuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne).

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils, prop.-viticulteurs, 40, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

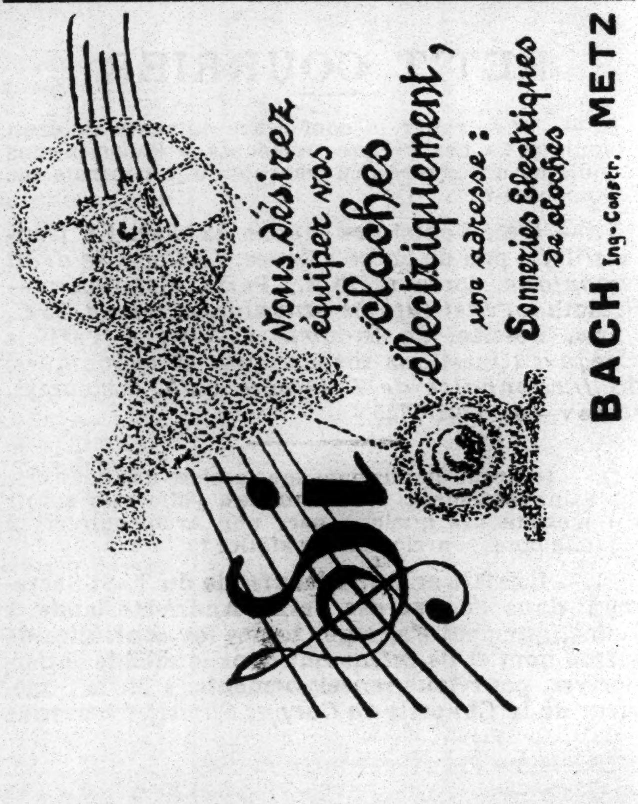

Ami du Clergé du 16-23 août 1934

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour la Nativité de la T. S. Vierge. — Autour d'un berceau, 449.
Les Litanies du Sacré-Cœur. — XVII. *15e Invocation :* Cœur de Jésus, en qui réside toute la plénitude de la divinité, 453 — XVIII. *16e Invocation :* Cœur de Jésus, objet des complaisances du Père, 455.
Explication du Catéchisme. — *33e Leçon :* Les commandements de l'Eglise, 457. — *34e Leçon :* Les quatre premiers commandements, 458.
Entretiens sur le Discours après la Cène. — III. Nouveaux motifs de consolation, 460.

POUR LA NATIVITÉ DE LA T. S. VIERGE

AUTOUR D'UN BERCEAU

Quis, putas, puer iste erit ?
Que pensez vous que sera cet enfant ? (Luc, I, 66)

Mes frères,

Telle est la réflexion qu'on se faisait autour du berceau de S. Jean-Baptiste et qu'on dut se faire, quelques années auparavant, autour du berceau de la Sainte Vierge. Des prodiges avaient accompagné la naissance de Marie, c'est fort vraisemblable. Le fait seul que sainte Anne l'avait mise au monde après de longues années de stérilité n'était-il pas déjà miraculeux ? En venant féliciter l'heureuse mère, voisins, amis et parents ne pouvaient s'empêcher de commenter cet événement inattendu. Et chacun de tirer des pronostics et de se demander : « Que sera-ce de cet enfant ? » Car, aux yeux de ces pieux Israélites, âmes droites, simples et croyantes, il n'en fallait pas douter, la main du Seigneur était là.

I

L'un d'eux disait : « Ce sera une sainte, comme les femmes illustres de notre nation. » Et le souvenir revenait à tous des héroïnes de la Bible. On se rappelait Eve, la première mère, qui avait si noblement expié sa faute ; et Sara, la fidèle épouse d'Abraham ; et Rébecca, si chaste et si modeste ; et Rachel, si éprouvée dans ses affections les plus chères ; et Marie, sœur de Moïse, si dévouée à son frère et à son peuple ; et Ruth, la Moabite, si attachée à Noémi, sa belle-mère, et à son pays d'adoption ; et Débora, et Esther, et Judith, ces femmes douces et pudiques, auxquelles le patriotisme avait donné une âme virile et une force surhumaine ; et la mère des Macchabées, exhortant ses sept enfants au martyre et consentant à mourir la dernière, afin qu'aucun d'eux n'eût le malheur de renier la religion de ses pères.

Des saintes, il y en avait encore dans le peuple d'Israël, à l'époque où Marie vint au monde. Témoin Anne, cette veuve édifiante qui ne quittait pas le Temple de Jérusalem et dont la vieillesse se prolongeait dans les exercices d'un jeûne rigoureux et d'une prière ininterrompue ; et Elisabeth, la femme du prêtre Zacharie, renommée pour sa piété et sa fidélité à la loi de Dieu. Du reste, Anne elle-même, la mère de Marie, n'était-elle pas un modèle de toutes les vertus ? Et s'il fallait ajouter foi au dicton populaire : « Tel père, tel fils ; telle mère, telle fille, » Anne pouvait-elle donner le jour à une autre qu'à une sainte comme elle ? Voilà ce qu'on se disait.

Mais combien ces espérances allaient être dépassées ! Combien ces prévisions étaient au-dessous de la réalité ! Ah ! s'il avait été donné à ce petit groupe de parents et d'amis de contempler la beauté surnaturelle de l'âme de Marie, quel spectacle incomparable ils auraient eu sous les yeux ! « Ma fille, disait un jour Notre-Seigneur à une grande sainte, si tu voyais une âme en état de grâce, tu en mourrais d'admiration. » Et l'enfant de Joachim et d'Anne n'était pas seulement en état de grâce, mais pleine de grâce.

Par un privilège unique, Dieu l'avait préservée de la tache originelle dès le premier instant de sa conception. Quoi d'étonnant ? Il voulait en faire la mère de son divin Fils : dès lors, pouvait-il permettre qu'elle fût, même un seul instant, sous l'empire du démon ? Ne devait-il pas pour son propre honneur la soustraire à ce honteux esclavage, dès ce moment et pour toujours ?

Pour faire ce chef-d'œuvre d'une femme élevée à la sublime dignité de Mère de Dieu, ce tabernacle infiniment pur où le Verbe incarné devait résider pendant neuf mois, allait-il prendre un marbre mutilé, souillé ? Ne fallait-il pas qu'il se choisit un marbre rare, précieux, sans tache, et qu'il y ajoutât tous les genres de beauté ?

Aussi, quand ce travail fut achevé, les anges furent dans le ravissement. Jamais il n'y avait eu, même parmi les plus grands d'entre eux, autant de pureté, de perfection, de noblesse. Un ciel sans nuage, une nappe d'eau sans ride, un lis d'une blancheur impeccable, ne donnerait qu'une idée trop imparfaite, qu'une image trop faible de l'âme immaculée de Marie. Le Créateur lui-même, en extase devant son ouvrage, ne put s'empêcher d'exprimer son admiration : « Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et mes yeux, si clairvoyants qu'ils soient, ne découvrent pas en vous la moindre tache. »

Après cela, vais-je essayer de décomposer la beauté de Marie naissante et de vous énumérer les éléments dont elle était formée ? Qu'il me suffise de vous dire que la grâce de sa conception immaculée en enveloppait une foule d'autres : dons du Saint-Esprit, vertus infuses, prédispositions saintes aux actes les plus élevés de la vie surnaturelle, lumières, attraits, élans sublimes vers la perfection, de telle sorte qu'on devait trou-

ver fondus harmonieusement en elle tout le zèle des apôtres, toute la force des martyrs, toute la piété des saints prêtres, toute la chasteté des vierges, toutes les vertus discrètes et comme voilées des âmes intérieures, toutes les austérités des pénitents, toutes les prières, tous les renoncements, tous les sacrifices. Le corps même d'où allait jaillir le précieux sang de notre Rédemption, ce corps qui devait pénétrer de sa vie, revêtir de ses charmes et de ses grâces le plus beau des enfants des hommes, ce corps serait le plus parfait qui fût encore sorti des mains de Dieu. En lui, la concupiscence serait éteinte, ou plutôt n'existerait jamais, en sorte que le mal n'aurait pour elle aucun attrait, qu'elle ne ressentirait jamais aucun de ces mouvements, même instinctifs et irréfléchis et aussitôt réprimés dont les âmes les plus pures, les plus mortifiées ne sont pas exemptes et qui les font gémir. Enfin, si cette chair immaculée devait passer par la souffrance et par la mort, afin d'être, comme celle du Christ, l'instrument de l'amour et la victime d'un grand sacrifice, ce serait pour se lever rapidement du tombeau et se revêtir des gloires de la résurrection.

Telle devait être la sainteté de Marie : elle défiait toutes les prévisions humaines et personne, assurément, dans l'entourage de Joachim et d'Anne, ne pouvait imaginer rien de semblable.

II

Etaient-ils donc plus près de la vérité, ceux qui, se demandant : « Que sera cet enfant ? » répondaient : « Elle sera heureuse » ? Heureuse ! ah ! c'est le vœu que parents et amis forment pour tout nouveau-né. Pour la plupart d'entre nous, en effet, la vie est si dure, n'est-il pas vrai ? les années si mauvaises, les épreuves si fréquentes et si douloureuses, qu'on voudrait en préserver ceux qu'on aime et qui viennent après nous, et que, ne pouvant leur assurer un avenir heureux, on en fait du moins l'objet des souhaits les plus ardents et les plus sincères.

Mais, pour tout bon Israélite, quel était le comble du bonheur ? En bénissant son fils, le vieil Isaac lui souhaitait la rosée du ciel et la graisse de la terre, c'est-à-dire l'abondance des biens d'ici-bas, la possession tranquille de la richesse, le triomphe sur ses ennemis, l'exemption de toute souffrance. Ses vœux n'allaient pas plus loin. David y ajoutait la satisfaction très douce pour une épouse de donner à son mari une nombreuse descendance, de peupler sa maison de tendres rejetons et de voir ses enfants grandir comme autant de jeunes plants d'oliviers autour de la table de famille. Puis, ses pensées prenant leur essor, le roi-prophète soupirait après le tabernacle de l'alliance, la maison de Dieu où l'on va prier, reposer et rafraîchir son âme, le temple saint où il vaut mieux passer un seul jour que mille au milieu des hommes pécheurs ; son idéal était de mener, après ce pieux pèlerinage, une vie sans secousse et sans vicissitudes, pour enfin s'éteindre doucement dans les bras du Seigneur, recevoir les honneurs de la sépulture et s'en aller rejoindre ses pères dans une autre vie qu'on se représentait comme un repos absolu. Voilà le bonheur suprême tel que se l'imaginaient les parents et les amis de Joachim et d'Anne et qu'ils en formaient le vœu pour Marie.

Ah ! c'était bien à eux que le Seigneur aurait pu dire, comme aux contemporains du prophète Isaïe, quelques siècles auparavant : « Mes pensées ne sont pas vos pensées, mes voies ne sont pas vos voies. » Car le temps n'était pas éloigné où une voix telle qu'on n'avait jamais encore entendu la pareille, viendrait apporter au monde cette révélation inouïe : « Bienheureux les pauvres résignés à leur sort et les riches détachés des biens de ce monde ! Bienheureux ceux qui ont le cœur pur et qui renoncent aux plaisirs de la chair ! Bienheureux les cœurs humbles et doux ! Bienheureux les pacifiques, qui ne contestent jamais ! Bienheureux ceux qui pleurent ! Bienheureux les calomniés, les persécutés, les honnis de ce monde ! Bienheureux serez-vous quand les hommes vous haïront, vous maudiront, vous traîneront de tribunal en tribunal, vous accuseront de tous les crimes dont leur imagination pourra vous charger. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse ! Et vous qui, par amour pour moi, aurez tout quitté : biens, patrie, parents et amis, afin de me suivre, je vous le dis en vérité, vous recevrez ici-bas le centuple et vous entrerez un jour en possession de la vie éternelle ! »

Voilà, m. f., le bonheur que Dieu avait réservé à sa mère, et vous savez comme il le lui a dispensé. Ah ! sans doute, s'il y a du bonheur à naître dans une famille sainte, à lire la vertu dans les exemples de ses parents, Marie a connu ce bonheur, elle, la fille d'un père et d'une mère qui rivalisaient de sainteté. S'il y a du bonheur à passer son enfance dans la piété, dans la compagnie d'âmes innocentes et pieuses, dans la participation journalière aux cérémonies saintes et aux prières liturgiques, à l'ombre du tabernacle, Marie a connu ce bonheur encore, elle dont les premières années se sont écoulées doucement dans la paix du Temple de Jérusalem.

Le rêve d'une jeune fille irréprochable, c'est d'unir sa vie à un époux modèle et accompli, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! Marie a reçu ce bonheur en partage, elle qui a mérité de fixer les regards du chaste et pieux Joseph et de l'avoir pour époux. Et pour une mère, n'est-ce pas le bonheur suprême d'avoir de bons et beaux enfants ? Bonheur ineffable assurément, mais que personne n'a possédé à l'égal de la Sainte Vierge, elle qui a donné le jour à Jésus, le plus beau des enfants des hommes, à Jésus, le plus parfait des fils. A elle les premiers sourires, les premières caresses, les premières paroles, les premières confidences du divin Enfant ! A elle la joie incomparable de posséder ce trésor infini dans sa maison, de lui don-

ner de ses mains les premiers soins que réclamait sa faiblesse, de le voir grandir sous ses yeux, croître tous les jours en science, en sagesse et en vertu, de recevoir les marques de son obéissance et les témoignages de sa tendresse ! A elle l'honneur unique de lui rendre tous les services qu'une mère prodigue à son cher enfant, de vivre dans son intimité, tout près de son cœur. Cela, c'est le paradis d'une mère ici-bas. Il faut y ajouter les succès qui accompagnent son fils devenu grand, la gloire dont elle le voit se couvrir, les triomphes qu'il remporte, les compliments qu'elle reçoit à son sujet. Or vous imaginez facilement combien le cœur de Marie devait tressaillir d'allégresse en voyant son Jésus opérer des miracles, guérir des maladies invétérées, faire voir des aveugles, entendre des sourds, parler des muets, marcher des paralytiques, purifier des lépreux et ressusciter des morts ; en l'entendant captiver les foules par le charme, l'autorité et la persuasion de sa parole ; en constatant l'admiration, la vénération que provoquait sa sainteté, en surprenant sur les lèvres et dans le cœur des autres mères l'envie qu'elles lui portaient d'avoir donné le jour à un tel fils.

Oui, certes, Marie a connu tous ces genres de bonheur, mais, à vrai dire, elle n'en a jamais joui pleinement et sans réserve. Toujours il y a eu du fiel au fond de sa coupe. A trois ans, elle s'arrache aux embrassements de ses parents, aux douceurs de la vie de famille ; puis c'est le vœu de virginité qu'elle fait à Dieu dans le Temple pour tout le reste de sa vie ; puis les doutes anxieux que son état fait concevoir à S. Joseph sans qu'elle se croie autorisée à le rassurer en lui dévoilant le mystère de l'Incarnation ; puis le dénuement de la crèche, la prédiction de Siméon et la fuite et l'exil en Egypte ; puis la perte de Jésus dans le Temple de Jérusalem : puis la pauvreté de Nazareth à laquelle s'ajoute l'horrible vision de la Passion qui la hante perpétuellement et qui empoisonne toutes ses joies.

Voilà que sonne l'heure du ministère public de Jésus. Il lui faut dès lors se séparer de son bien-aimé Fils, ne plus le suivre que de loin et le voir en butte à l'hostilité haineuse des Pharisiens, qui mènent contre lui une opposition perfide et implacable. Quelle source continuelle d'inquiétudes et de tourments pour cette tendre mère !

Enfin, c'est la Passion qui commence, et pour Marie comme pour Jésus une succession de douleurs indicibles : l'agonie au jardin des Olives, la trahison de Judas, l'arrestation et le jugement de Jésus, sa condamnation à mort, le reniement de S. Pierre, la flagellation et le couronnement d'épines, les huées de la foule, le portement de la croix, la montée du Calvaire. Et toutes ces tortures ont leur contre-coup dans le cœur de Marie !

Bien plus, il lui faut assister aux derniers moments de son cher Fils, le voir attaché à la croix, souffrant un martyre inouï, poursuivi jusqu'au bout par les insultes de ses bourreaux, sans qu'elle puisse lui porter secours. Il faut qu'elle soit là pour recueillir ses dernières paroles, son dernier soupir, le recevoir dans ses bras et l'ensevelir de ses mains.

Ah ! m. f., elle parlait d'expérience, la Vierge de Lourdes, quand elle disait à Bernadette : « Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre. » Elle non plus n'avait jamais connu le bonheur sans mélange ici-bas, ce bonheur qu'on lui avait souhaité peut-être au jour de sa naissance.

III

Etaient-ils donc mieux inspirés, ceux qui, autour de son berceau, avaient formé pour elle un autre vœu, le vœu qu'on formait pour toutes les filles d'Israël ? Car vous ne l'ignorez pas, m. f., les Juifs étaient le peuple de la promesse. D'âge en âge Dieu s'était plu à entretenir leurs espérances par des prophéties multipliées et de plus en plus précises. « Peuple de Sion, disait le Seigneur, malgré toutes tes tribulations, ne te désole pas et ne perds pas courage. Je t'enverrai un Rédempteur, un Messie, un roi. Il sortira de la tribu de Juda et de la maison de David, il naîtra à Bethléem, il aura pour mère une vierge, il viendra soixante-dix semaines d'années après la reconstruction du Temple, quand le sceptre ne sera plus entre les mains d'un descendant de David ; alors tu verras un nouveau roi se lever, dont l'empire s'étendra d'une extrémité du monde à l'autre. » Ces magnifiques promesses enflammaient les Juifs et leur faisaient oublier leur décadence, la domination étrangère et jusqu'à la perte même de leur nationalité. Bientôt le Messie viendrait qui chasserait l'usurpateur et rétablirait le royaume d'Israël dans son ancienne splendeur. Les femmes elles-mêmes caressaient ces grandes espérances et chacune nourrissait le désir d'être un jour la femme bénie entre toutes qui aurait l'honneur de donner le jour au Messie.

Nul doute que dans l'entourage de S. Joachim et de sainte Anne une voix ne se fût élevée pour formuler ce vœu ou cette prière en faveur de Marie : « Qui sait si cette enfant ne sera point la mère de notre futur Roi, la Reine que nous attendons ? Oh ! puisse-t-elle avoir ce bonheur ! » Souhait qui avait d'autant plus de chances de se réaliser que les parents de Marie étaient des descendants éloignés de David. Et du reste, le nom même donné à cette enfant n'était-il pas à lui seul un présage, s'il est vrai que Marie voulait dire « Souveraine » ? Nos bons Israélites ne croyaient pas si bien dire. Reine, qui devait l'être dans un sens plus vrai et plus absolu que la Sainte Vierge ? Mère de Jésus, le Roi des rois, elle participe à la royauté de son divin Fils. Mais ce n'est pas, comme se l'imaginaient naïvement les Juifs, un royaume terrestre comme ceux de ce monde, qui leur appartient, c'est un royaume spirituel, le royaume des âmes. Royauté sublime dont je voudrais vous dépeindre en terminant la gloire, l'étendue et le caractère :

la gloire immense, l'étendue sans limite et le caractère merveilleux.

J'ai dit : la gloire. Eh quoi ? est-elle donc venue chercher cette humble fille de Juda qui s'ensevelit sur la terre autrefois dans l'obscurité et dont le plus grand souci fut de fuir les regards et les honneurs du monde ? Oui, m. f., cette femme ignorée, malheureuse, Dieu l'a couronnée d'une gloire devant laquelle toute autre pâlit, et depuis bientôt dix-neuf siècles, ses louanges, ainsi qu'elle l'avait prédit, ne se sont jamais tues sur les lèvres des générations : *Beatam me dicent omnes generationes.*

La théologie nous enseigne que la gloire des saints est proportionnée à leurs vertus. Que dire alors de la gloire de Marie, qui a pratiqué toutes les vertus à un degré éminent, plus pure que toutes les vierges, plus humble que tous les pénitents, plus forte et plus généreuse que les martyrs, plus embrasée de l'amour de Dieu que les apôtres ? Elle est telle que toutes les gloires humaines réunies sur une tête, gloire de la science, gloire de la valeur, gloire de la vertu, ne l'égaleraient pas. Tout est glorifié en elle : son intelligence d'abord, que le Verbe de Dieu, son Fils, inonde de ses lumières, lui découvrant plus complètement qu'aux autres élus les ineffables mystères et les richesses infinies de la divinité ; puis son cœur que l'Esprit-Saint pénètre, embrase et dilate de ses feux, y allumant un foyer d'amour qui brûle dans une joie, une paix, une extase perpétuelles. Son corps même, ce corps virginal où le Saint des Saints a habité, est, avec celui de Jésus, la plus belle des choses visibles dont l'œil des élus est réjoui. Spectacle sublime ! S. Jean, qui l'avait entrevu dans une vision, cherche dans la nature ce qu'il y a de plus lumineux, de plus brillant, pour en faire l'ornement de Marie : « J'ai vu, dit-il, une femme revêtue du soleil, douze étoiles formaient sa couronne, et la lune était sous ses pieds. »

Mais, ô astres, si radieux que vous soyez, Marie a une couronne plus belle que vous ! Ce sont toutes ces innombrables légions des élus qui l'entourent et la reconnaissent pour leur reine : ces prophètes qui contemplent celle qu'ils ont chantée sur la harpe ; ces apôtres dont, après la mort de Jésus, elle fut la conseillère et le soutien ; ces martyrs qui trouvèrent dans le souvenir de sa patience le secret d'affronter les tourments les plus cruels ; ces vierges auxquelles elle enseigna les charmes de la pureté. Toutes les hiérarchies des anges aussi s'inclinent devant Marie. Quand un de leurs princes était descendu dans sa maison pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation, il l'avait saluée avec respect : « *Ave, gratia plena.* » Ce sont maintenant les esprits angéliques qui la vénèrent et, d'un bout du ciel à l'autre, de toutes leurs lèvres s'échappe le chant dont celui de la terre n'est qu'un écho lointain : « Salut, reine des cieux ! Salut, reine des anges ! »

Mais là ne se borne pas le royaume de Marie. La terre lui appartient aussi bien que le ciel, et avec plus de vérité que Charles-Quint, elle peut dire que le soleil ne se couche pas sur son empire. Quel est le pays du monde où le nom de Marie ne soit pas connu, où son culte n'ait pas pénétré ? Elle est invoquée sous la hutte du sauvage comme sous le toit de l'homme civilisé. Comptez, si vous le pouvez, tous les sanctuaires élevés en son honneur, tous les peuples qui l'ont pour patronne, tous les chefs-d'œuvre que la peinture, la sculpture, l'architecture et la musique lui ont consacrés, toutes les prières qui lui sont adressées, tous les noms gracieux sous lesquels la piété des chrétiens se plaît à l'invoquer. Entrez dans n'importe quelle église : vous y apercevez son image. Ecoutez les accents qui montent vers le ciel : son nom s'y trouve toujours mêlé.

De la terre si vous descendez dans les flammes du purgatoire, vous êtes encore dans le royaume de Marie. C'est vers elle que se tournent les pauvres âmes souffrantes ; c'est en ses prières, en ses mérites, en sa bonté qu'elles mettent le meilleur de leur espoir. N'est-elle pas aussi leur Reine, leur Mère, qu'elles iront rejoindre bientôt ? Une mère peut-elle oublier ses enfants dans la peine, une reine se désintéresser de ses sujets en captivité ? Il n'y a, à proprement parler, que l'enfer où la miséricordieuse bonté de Marie ne puisse pas s'exercer, et c'est pour le plus grand malheur des démons et des réprouvés. Mais ceux-ci, par leur désespoir et leurs regrets, hélas ! trop stériles, n'attestent-ils pas la souveraine puissance de la Sainte Vierge ?

Car, sachez-le bien, la royauté de Marie n'est pas un mot vide de sens. Sur la terre, on peut s'appeler roi et reine et n'avoir qu'un simulacre de puissance : les révolutions en font foi. Au ciel, ces grands noms sont des réalités. On ne saurait dire d'elle ce qu'on disait d'un de nos derniers rois, qu'elle règne et ne gouverne pas. Elle règne dans le ciel : fille du Père, mère du Fils, épouse du Saint-Esprit, elle puise à pleines mains dans le Cœur de Dieu pour lequel ses moindres désirs sont des ordres. Elle est la toute-puissance suppliante, incapable de subir aucun refus. Elle règne sur le démon dont elle déjoue les ruses infernales et réprime l'audace quand il lui plaît. Elle règne sur les hommes dont elle incline le cœur à la vertu ou au repentir, mais toujours à l'amour de Dieu.

Et ce n'est pas seulement notre salut éternel qui fait l'objet de ses préoccupations. Aucun des événements de notre vie, joie ou tristesse, succès ou infortune, ne la laisse indifférente. Toujours en éveil. sa sollicitude maternelle vient en aide à tous nos besoins, elle va partout semant les bienfaits sous ses pas. La piété populaire est là pour l'attester. On l'appelle Notre Dame de Bon Secours, Notre-Dame des Lumières, Notre-Dame des Miracles, Notre-Dame de Consolation, Notre-Dame des Vertus, Notre-Dame de la Charité, Notre-Dame de Toutes Aides, Notre-Dame de Toutes Grâces, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Notre-Dame de

Bon Port, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame de la Paix, Notre-Dame de la Victoire.

Comprenez-vous, m. f., pourquoi la naissance de la Sainte Vierge a toujours été considérée comme un événement si heureux pour le monde? Comprenez-vous pourquoi l'Eglise veut que nous la fêtions tous les ans dans l'allégresse : *Cum jucunditate Nativitatem Beatæ Mariæ celebremus?* C'est l'aurore qui annonce le jour et le lever du soleil ; c'est le prélude de notre Rédemption ; c'est l'espérance qui renaît dans tous les cœurs ; c'est la préparation de grâces et de bienfaits infinis.

Avec les pieux Israélites, parents et amis de S. Joachim et de sainte Anne, approchons-nous donc du berceau de cette enfant prédestinée. Mieux instruits qu'ils ne pouvaient l'être des desseins de Dieu sur elle, disons-lui dans tout l'élan de nos cœurs : « Honneur à la Vierge immaculée ! Action de grâces à la sublime martyre qui a renoncé à son bonheur pour notre salut ! A la Reine toute puissante et toute bonne, hommage de notre confiance et de notre amour, mais d'une confiance sans limites et d'un amour sans mesure ! » Ainsi soit-il.

LES LITANIES DU SACRÉ-CŒUR

XVII

15e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, EN QUI RÉSIDE TOUTE LA PLÉNITUDE DE LA DIVINITÉ

Mes frères,

Certaines expressions liturgiques peuvent parfois nous sembler étonnantes, parce qu'elles sont peu usitées. Il importe de ne pas s'abandonner à ce sentiment instinctif de surprise. Les formules en question, en effet, n'expriment ni des hypothèses hasardeuses ni des doctrines nouvelles. Ce qui fait leur particularité, c'est précisément qu'elles expriment d'une façon plus profonde des idées plus fortes et plus hautes. Au lieu de s'en laisser déconcerter, il faut les analyser d'une façon soigneuse, afin d'en extraire tous le sens mystique et saintement éducateur.

I

Ainsi lorsque nous disons que la plénitude de la divinité réside dans le cœur sacré de Jésus, nous n'entendons nullement lancer une théorie nouvelle. Au fond, cette affirmation se réfère au dogme initial de l'Incarnation et en revient à la phrase célèbre du catéchisme : « Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble. » Seulement, par les termes qu'elle emploie, elle nous suggère, autour de cette pensée fondamentale, une série de réflexions inattendues que nous pouvons méditer avec profit.

Elle attire d'abord notre attention sur la notion de « résidence, » qui peut être prise en des acceptions fort dissemblables.

Résider, c'est se trouver en un lieu déterminé ; mais on peut habiter quelque part à des titres très différents. Le voyageur réside à l'hôtel; le touriste change chaque jour sa résidence passagère. Il y a des gens qui demeurent des mois entiers chez des amis ; d'autres sont locataires pendant toute la durée de leur vie; certains ne s'estiment heureux que lorsqu'ils sont parvenus à se loger dans un immeuble qui leur appartient en propre.

Le Seigneur, lui, se plaît à habiter dans le cœur de son divin Fils. Mais faut-il le considérer comme un hôte de passage, ou, au contraire, comme quelqu'un qui, dans cet asile sacré, s'installe définitivement et comme chez lui ?

La première hypothèse serait injurieuse à la fois pour Dieu et pour Notre-Seigneur lui-même. Si nous supposions, en effet, que Dieu ne séjourne chez le Christ que d'une façon accidentelle et temporaire, nous lui supposerions une sorte d'inconstance et de versatilité incompatibles avec la perfection divine. D'autre part, cette première erreur nous conduirait à nous demander pourquoi Notre-Seigneur mérite mieux à certains moments qu'à d'autres de recevoir l'auguste visite de son Père. Cette question serait blasphématoire, car elle tendrait à supposer faussement qu'il peut se trouver des périodes où l'union de Jésus avec son Père serait moins intime et, par conséquent, sa sainteté moins absolue.

Nous ne pouvons donc nous attarder à des suppositions aussi manifestement erronées. Force nous est de nous retourner vers la seconde théorie : celle qui nous représente Dieu comme habitant en Jésus d'une façon stable.

Cette nouvelle conception satisfait infiniment mieux aux exigences convergentes de notre logique et de notre foi. Avant tout, elle sauvegarde ce principe essentiel de l'union indissoluble entre les trois personnes de la Sainte Trinité. Au moment où il s'est incarné, le Fils de Dieu n'a nullement entendu se séparer du Père et du St-Esprit. Sans doute, il abdiquait, par amour pour nous, certaines manifestations extérieures de sa gloire ; mais cela ne l'empêchait point de rester intégralement Dieu et par conséquent membre inséparable de la Sainte Trinité.

La conclusion de cette vérité, c'est que le Père et l'Esprit-Saint se trouvent partout où se trouve le Fils et qu'ils ne peuvent pas ne pas résider, d'une manière constante, dans ce cœur qui, pour être de chair humaine, n'en est pas moins l'un des organes essentiels du Christ.

Il ne s'agit donc pas d'une habitation passagère. Si nous ne craignions de profaner un tel mystère par des comparaisons trop humaines, nous rappellerions à ce propos la différence que le Code civil établit entre la simple résidence transitoire et le domicile où quelqu'un a placé « son principal établissement et le centre de ses affaires. » Le Tout Puissant a élu véritablement domicile dans le cœur du Rédempteur et, en dépit de l'irrévérence possible, il nous est doux de penser que

c'est là qu'il a fixé le siège de ses principales affaires, non pas, certes, pour l'univers entier, mais à l'égard des créatures humaines. Quel privilège et quel bonheur de sentir que nous sommes sûrs de rencontrer l'Eternel en nous penchant sur la poitrine de Jésus !

II

La divinité réside donc dans le Christ ; c'est une vérité incontestable.

Mais, non contente de la proclamer, l'Eglise y insiste, et pour mieux fixer notre attention, déclare que cette divinité est là dans toute sa plénitude.

De prime abord, cette assertion nous paraît toute naturelle, et si nous étions tentés d'y chercher quelque chose d'étrange, ce serait précisément ce souci d'appuyer sur le fait que la divinité est bien entière en Jésus. Dieu est pur esprit ; il est donc essentiellement indivisible. On ne saurait imaginer une divinité morcelée, une portion de Dieu déposée, comme une extraordinaire relique, chez Notre Seigneur.

Sans doute, cette idée est très juste. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'humanité a mis des siècles et des siècles pour parvenir à cette notion épurée et exacte de l'Etre suprême. Et c'est sans doute pour réagir rétrospectivement contre l'atavisme des anciennes erreurs païennes que l'Eglise indique d'une façon très nette que rien de divin ne manque au Sauveur.

Actuellement, en effet, nous comprenons l'Eternel comme unique en sa Trinité. Mais, si nous remontons aux époques anciennes, nous voyons qu'au contraire les peuples ignorants d'alors faisaient subir à ce concept une série de fractionnements qui aboutissaient à lui enlever toute exactitude en même temps que toute grandeur. Grâce à la Révélation surnaturelle, les Hébreux avaient, certes, conservé le culte de Jéhovah, seul Dieu, tel qu'il leur avait été légué par leurs lointains ancêtres. Mais les nations qui les entouraient, livrées à leur aveuglement et à leur faiblesse, avaient de bonne heure substitué le polythéisme menteur à la vraie doctrine.

La faible intelligence humaine a peine à s'élever par elle-même à cet ensemble de perfections que nous appelons Dieu. Par une déviation assez facile à expliquer, les païens en étaient donc arrivés à séparer les divers attributs de la divinité pour les rattacher séparément à divers êtres qu'ils nommaient leurs dieux. C'est ainsi que la notion du temps indéfini avait été concrétisée sous le mythe de Saturne ou de Chronos. L'idée de puissance s'était incarnée en Zeus ou Jupiter ; celle de sagesse en Athéné ou Minerve ; ainsi de suite. Les Grecs avaient primitivement reconnu douze divinités principales, qui, sous des noms différents, furent ensuite adoptés par les Romains.

Mais, peu à peu, la crédulité superstitieuse du peuple, exploitée par la cupidité des prêtres païens, amena la divinisation de mille autres forces secondaires. A l'époque de la décadence romaine, on pouvait énumérer trente mille dieux, dont l'immense majorité était insignifiante et dont un bon nombre étaient tout simplement grotesques.

Parallèlement à cette multiplication déraisonnable, s'effectuait un autre morcellement de la divinité dans l'espace. Le nationalisme farouche des cités antiques ne pouvait admettre que l'on eût les mêmes dieux que ses ennemis ou ses vainqueurs. La religion était principalement une affaire d'Etat, et les chefs de peuple craignaient que l'admission de dieux étrangers ne nuisît à l'esprit d'unité dans la nation. Ceci explique pourquoi chaque pays avait sa mythologie particulière. Ainsi Anubis chez les Egyptiens ; ainsi les Baalim carthaginois, dérivés du Baal syro-phénicien, ainsi le Teutatès des Gaules, sans parler des dieux plus célèbres de l'Hellade ou de la domination romaine. Aucune divinité n'était plus considérée comme assez puissante ni assez sage pour veiller sur l'ensemble du monde, et on osait, tout au plus, lui confier la sauvegarde d'une région.

Cette confusion désolante était, n'en doutons pas, l'œuvre du démon, qui se plaît à semer partout le mensonge et à prendre le contre-pied de la réalité céleste, afin de perdre plus facilement et plus sûrement les hommes.

Elle était parfaitement injustifiable du simple point de vue de l'intelligence humaine, et les sages d'alors s'en rendaient parfaitement compte. Mais elle était en même temps génératrice des plus grands maux.

III

Il était indispensable de réagir, et Dieu voulait bien charger son Eglise du redressement nécessaire.

Si le polythéisme avait continué à se développer, le monde serait devenu absolument inhabitable. La rivalité des religions multipliait des guerres terribles ; leur absurdité foncière inclinait les esprits au matérialisme, à l'athéisme et à la pire immoralité. L'univers devenait un chaos.

Héritier de la Révélation primitive et de la doctrine de Jéhovah, mandaté par Notre-Seigneur pour promulguer la vérité, le christianisme se dressa, dès l'origine, contre toutes les divagations païennes. C'était le premier de ses devoirs : ce fut aussi l'un des motifs qui avivèrent principalement les persécutions dirigées contre lui. L'erreur, qui s'appuie sur les pires intérêts humains, ne se laisse pas facilement détrôner.

En dépit des difficultés incommensurables, les premiers apôtres du Christ s'appliquèrent à rétablir de l'ordre et de la clarté dans l'esprit de leurs néophytes. Ils rassemblèrent les débris épars de la notion de Dieu, afin de les reconstituer en un ensemble exact. Tous les attributs qu'ils arrachaient, l'un après l'autre, aux divinités officielles, ils s'empressaient de les rendre à Celui qui est leur unique et éternel possesseur.

Peu à peu, ils arrivèrent à faire comprendre que des dieux qui ne jouissent ni de l'éternité, ni de

l'omnipotence, ni de la sagesse, ne correspondent nullement à l'idée fondamentale de l'Etre suprême ; ils ne peuvent, par suite, être que des chimères ou des fantasmagories. Le monothéisme initial se substitua, par leurs soins, aux fables du paganisme de plus en plus dévoyé. La cause de la vérité triompha et le monde fut régénéré par la croyance en un Dieu unique, créateur et souverain maître de toutes choses, et en qui réside la plénitude de toute perfection. Le but principal était désormais atteint : l'univers, trop longtemps assoupi sous les ténèbres, venait de s'éveiller à la lumière et, à la clarté de la foi, il devenait apte à se diriger vers le bonheur du ciel.

Nous ne pouvons raconter ici les merveilleux résultats moraux, religieux, politiques, sociaux, individuels de cette renaissance inouïe. Il faudrait, pour cela, refaire l'histoire des vingt derniers siècles. Mais cette histoire vous est connue et elle constitue une solide apologie de notre doctrine catholique.

Ajoutons simplement que l'Eglise n'a jamais perdu de vue l'importance capitale de ce dogme essentiel de la plénitude divine résidant en la T. S. Trinité et qu'elle ne néglige jamais aucun moyen de le proposer aux méditations de ses fidèles.

Ceci nous explique facilement pourquoi elle a saisi l'occasion d'y faire allusion une fois de plus dans la prière que nous avons à étudier en ce moment. A cette préoccupation s'en ajoutait sans doute une autre : celle d'affirmer à nouveau une autre plénitude non moins essentielle : celle de la divinité dans la personne sacrée de Jésus. Le triple et dogmatique mystère de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, qui forme la base de notre foi, est donc intégralement résumé, quoique d'une façon succincte, dans cette invocation, où, en appelant sur nous la pitié du Christ, nous proclamons qu'il est totalement Dieu.

* *

De tout cela découle une conclusion logique. Si le Messie est pleinement Dieu, il possède toutes les qualités, toutes les puissances, toutes les bontés miséricordieuses et prévoyantes qui sont l'apanage de l'Eternel. Les perfections strictement humaines n'ajoutent sans doute rien à une telle gloire, car elles lui sont inférieures ; mais elles ont pour nous cet avantage d'enhardir notre témérité en rapprochant Dieu de notre humanité. Songeons donc avec un amour confiant à la nature humaine de notre frère le Christ, non pas seulement pour voir en lui le meilleur et le premier-né de tous les hommes, mais pour lui reconnaître la divinité qui se joint en lui à des caractéristiques analogues aux nôtres. Adressons-nous au Rédempteur avec une piété filiale et ne craignons pas de solliciter ses grâces. Lui qui a voulu se solidariser avec nous en revêtant notre chair, ne refusera pas de nous prodiguer l'appui de son pouvoir souverain.

XVIII

16ᵉ Invocation

CŒUR DE JÉSUS, OBJET DES COMPLAISANCES DU PÈRE

Mes frères,

La générosité du Seigneur à l'égard de ses moindres créatures est une de ces merveilles que nous ne parvenons pas à sonder complètement, tellement elle dépasse les limites de notre faible esprit. Dieu ne se contente pas de louer et de récompenser les âmes justes ; il condescend à attendre le retour du pécheur, à faciliter sa conversion, à lui pardonner sa longue série de crimes.

I

Si l'on se demande pourquoi tant de bonté et d'indulgence, on arrive à conclure que Dieu se complaît dans son œuvre. En effet, rien n'existe qui ne soit sorti de sa volonté et de sa toute-puissance. Et comme dans chaque être, fût-ce le plus infime ou le plus dégradé, il reste encore quelque lueur, quelque parcelle de l'originelle bonté, Dieu aime à retrouver partout au moins un vestige de cette noblesse primitive qu'il avait conférée à tout ce qui est issu de ses mains.

Il va sans dire que cette divine complaisance n'est pas toujours égale. Sans doute l'Eternel a le droit de se glorifier lorsqu'il regarde les créatures inanimées ou végétales. Le moindre cristal dans son organisation méthodique, le moindre lichen dans l'arrangement et la reproduction de ses cellules témoignent d'une sagesse, d'une prévoyance et d'un pouvoir que personne au monde ne saurait posséder. A plus forte raison la série animale comporte-t-elle des perfectionnements gradués qui, depuis l'humble protozoaire jusqu'aux grands anthropoïdes, forment une chaîne continue, de plus en plus compliquée et magnifique, qu'un Dieu seul pouvait concevoir et exécuter. Le Seigneur a donc pleinement raison de se glorifier, même dans cette partie de son ouvrage.

Toutefois ce n'est là que la moindre manifestation de sa splendeur. Il y a deux catégories de créatures qui ne portent pas seulement le cachet incomparable de Dieu, mais qui, dans une certaine mesure, le reflètent. Ce sont les anges et les hommes, créés à son image et à sa ressemblance. Chez eux on trouve, en plus des étonnantes combinaisons scientifiques, aussi nécessaires pour le fonctionnement des esprits que pour l'activité des corps, on trouve, dis-je, ce quelque chose d'immatériel, de spirituel qui rapproche ces êtres privilégiés de Celui qui est l'Esprit par excellence.

Mais tandis que les anges — du moins ceux qui sont demeurés fidèles — plaisent sans réserve à leur Créateur, l'humanité, au contraire, tout en proclamant par son existence même sa gloire infinie, attriste souvent son regard. Chez elle, les défaillances et les péchés ternissent l'éclat originel, déforment l'image céleste qui, primitivement,

était si belle. Il y a certes des multitudes de degrés dans cette déchéance générale. Certains de nous présentent plus d'aspects bons que de mauvais ; d'autres, au contraire, ont détruit presque complètement, par leur faute, l'empreinte du Créateur. Mais aucun humain, fût-il le plus vertueux des ascètes ou le plus héroïque des martyrs, ne peut se targuer d'offrir à Dieu un spectacle digne de le réjouir sans réserve. Voilà pourquoi le Seigneur, en se penchant sur ses enfants de prédilection, éprouve sans doute une certaine joie, mais ne peut se complaire en eux que dans la mesure où ils ont conservé la sainteté qu'il leur avait attribuée comme le plus précieux des apanages.

II

Il est pourtant un homme qui mérite d'être l'objet des complaisances du Père, dans l'acception la plus étendue de ce mot. Il est un cœur où Dieu ne rencontre rien qui lui déplaise, où il peut, au contraire, trouver intégralement tout ce qu'il désire. Cet homme, c'est le Rédempteur ; ce cœur sacré, c'est celui de Jésus.

Notre-Seigneur peut être considéré soit sous l'aspect de sa nature divine, soit sous celui de sa nature humaine. Mais quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, il est impossible d'apercevoir en lui autre chose qu'une sublime perfection.

Cette thèse n'a pas besoin d'être longuement démontrée lorsqu'il s'agit de la divinité du Christ. Par le fait même que l'on dit : Dieu, on désigne l'Etre suprême qui, dans son unité substantielle, possède, et à un degré infini, tous les attributs qui impliquent l'idée de perfection. Rien ne saurait faire défaut à cet Etre ; rien ne se rencontre chez lui d'une façon secondaire ou inférieure. Il est, éternellement et immuablement, le Vrai, le Beau, le Bien par excellence.

Or Jésus est Dieu. Vous êtes trop certains de cette vérité cent fois prouvée pour qu'il soit nécessaire de la démontrer une fois de plus, en ce moment où notre méditation doit suivre un autre cours. Notre-Seigneur jouit donc de toutes les caractéristiques divines qui appartiennent à lui aussi bien qu'au Père et à l'Esprit-Saint.

Quoi de plus logique, dès lors, que de convenir que la Trinité sainte se complaît dans la perfection divine du Sauveur? Le Père voit en lui son Verbe, c'est-à-dire sa pensée et son intelligence fécondes. Le Verbe représente à ses yeux cette éclatante vérité qu'aucun nuage jamais n'obscurcira, et cette contemplation ne peut être pour lui qu'une source d'ineffables délices.

Mais, sans cesser nullement d'être Dieu, sans diminuer aucunement ses intangibles privilèges, le Sauveur est aussi en réalité un homme. Dans cette condition nouvelle, sous cette pauvre chair qui grelotte dans l'étable de Bethléem et saigne sur le gibet du Calvaire, Jésus pourra-t-il également plaire à Dieu?

La réponse à cette question est nettement affirmative. Disons tout de suite pourquoi.

Tout d'abord l'espèce humaine, prise en elle-même, n'est nullement odieuse au Tout-Puissant. Bien au contraire, c'est celui-ci qui l'a créée, et qui l'a créée par amour. C'est lui qui l'a dotée de toutes les supériorités utiles à sa situation dans le monde. C'est lui qui lui a promis de l'élever au-dessus d'elle-même en lui faisant espérer la récompense des cieux. Dieu ne peut donc que chérir l'homme, qui constitue un de ses chefs-d'œuvre. Et il serait insensé de prétendre que, parmi tant de millions et de millions d'hommes destinés à passer sur la terre, un seul serait exclu de l'universelle tendresse, et que ce serait précisément Jésus.

Mais si le Seigneur se complaît dans tous ses enfants, sa prédilection devient plus vive à l'égard de ceux qui lui sont plus dévoués et plus fidèles. Or quel homme peut essayer de rivaliser avec le Christ ?

Le Sacré-Cœur a sur nous tous cet avantage qu'il n'a pas été flétri par les souillures du péché originel, qu'il n'a jamais été dégradé par la moindre faute ou la moindre négligence, qu'il n'a, au contraire, palpité, à chacun des instants de sa vie, que sous l'impulsion de la plus pure, de la plus vive charité. De même qu'il dépasse infiniment nos pauvres cœurs à nous, dont les aspirations sont trop souvent déviées, ainsi il a droit, de la part de Dieu, à un amour infiniment plus intime et plus ardent.

Ne pensez pas que Jésus ait été, un instant au moins, en horreur aux yeux de l'Eternel, parce qu'il a voulu se charger de tous les péchés de l'univers et qu'ainsi il a présenté le spectacle le plus effroyable et le plus irritant à la majesté divine outragée. Vous vous rendez facilement compte que la sagesse de Dieu faisait sans peine la distinction entre les responsabilités assumées par Jésus pour sauver ses frères pécheurs, et l'état réel de son âme que nulle culpabilité ne pouvait même effleurer. Sous l'amoncellement des ignominies humaines dont il acceptait le fardeau, le cœur de Jésus restait immaculé et saint. Son Père du ciel ne pouvait que se complaire encore en lui, en contemplant l'abnégation qui lui faisait accepter la mort pour la libération des âmes.

III

Ainsi donc, de toute éternité, le Père se complaît dans son Verbe, que nous appelons aussi du nom si doux de Sacré-Cœur. Il n'est pas possible à de pauvres lèvres humaines d'exprimer les charmes de cette affection d'ailleurs réciproque. Tout au plus pouvons-nous deviner quelques-uns des motifs qui l'inspirent et qui l'animent.

Dieu le Père se réjouit d'abord de considérer, comme dans un miroir, ses propres perfections reflétées, sans aucune déformation possible, par la seconde personne de la T. S. Trinité. Son intelligence est celle de Jésus ; sa force et son pouvoir sont ceux de Jésus, ainsi que sa prévoyance infaillible et son impérissable Majesté. Inséparables

l'un de l'autre, de même qu'ils sont indissolublement unis au Paraclet, le Fils et le Père se chérissent d'autant plus qu'ils se pénètrent de façon plus intime et se comprennent plus profondément.

Mais ce n'est pas tout. De cette intuition merveilleuse naît, pour Dieu, une sorte de gloire dont nous ne saurions nous faire une idée. Sans doute, les théologiens ont émis des théories très profondes pour essayer d'expliquer quelque chose de cette jouissance sacrée. Mais, outre que leurs systèmes sont assez difficiles à résumer en quelques paroles, ils n'arrivent pas à donner le dernier mot de la question. Nous aurions, du reste, mauvaise grâce à nous en plaindre : Dieu n'est nullement tenu à nous rendre compte de faits qui nous surpassent du tout au tout et qui ne concernent que lui seul. Il nous a déjà prouvé sa bonté et sa bienveillance en nous révélant tous les secrets de l'au-delà qui pouvaient être de quelque utilité pour la conduite de notre vie et la conquête de notre bienheureuse éternité. Rien, sinon son désir de nous rendre heureux, ne l'obligeait même à cela. Puisqu'il a voulu, par pure bienveillance, nous confier tout ce que nous avions intérêt à connaître, notre indiscrétion se doublerait d'une ingratitude si nous cherchions à pénétrer malgré lui dans ses secrets.

Les complaisances de Jésus envers le Père et du Père envers Notre-Seigneur se résolvent dans le mystère. Notre devoir n'est pas de chercher à les comprendre à fond, mais de nous en réjouir dans un esprit de sainteté. Nous ne saurions, en effet, demeurer indifférents à l'égard de ce qui touche au bonheur ou à l'honneur de Celui qui nous créa et qui nous guide vers son paradis. De même que toute offense envers lui doit exciter notre douleur, de même chacune de ses gloires, même si nous n'en saisissons pas bien les motifs, doit nous remplir d'allégresse, puisqu'elles sont essentiellement conformes à la justice et au bien.

* *

Efforçons-nous donc, âmes croyantes, de nous pénétrer des sentiments qui dominent la Sainte Trinité. Puisqu'en tout le Sacré-Cœur doit être notre modèle, tâchons d'agir, avec ceux qui nous entourent, un peu comme, dans le ciel, agissent entre elles les trois personnes divines. Certes nous n'oserions pas dire que nos familles terrestres peuvent lui ressembler : une telle audace aboutirait à l'hérésie. Mais rien ne nous empêche de tirer quelque lointaine analogie de la grande leçon sur laquelle nous venons de réfléchir.

Nous avons vu que l'amour est la loi suprême du ciel. Ce même amour noble, pur, désintéressé, ne doit-il pas être aussi la charte de tous les groupements terrestres, à commencer par le premier de tous : la famille et la famille chrétienne ? « *Ubi caritas et amor, Deus ibi est* », dit la liturgie. Comportons-nous sans cesse avec nos frères de telle façon que Dieu puisse toujours, sans s'y déplaire, résider au milieu de nous, en lui rendant son séjour agréable par les efforts de notre vertu, par les sacrifices de notre patience, par la constance de notre charité.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

33e LEÇON

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

Q. 279. — *Pourquoi l'Eglise nous impose-t-elle des commandements ?*

R. — *L'Eglise nous impose des commandements pour nous aider à bien observer ceux que Dieu nous a imposés.*

Certains commandements de Dieu nous imposent des devoirs sous une forme générale. Nous pouvons nous demander quand et comment il faut remplir ces devoirs. C'est ce que l'Eglise précise dans ses commandements.

Ainsi les commandements de Dieu nous font une obligation d'adorer Dieu et de lui consacrer un jour par semaine. L'Eglise précise les formes de l'adoration et la manière de sanctifier le dimanche.

Jésus-Christ, en instituant les sacrements de pénitence et d'eucharistie, nous a fait une obligation de les recevoir. L'Eglise précise l'époque à laquelle il faut remplir ce devoir et le minimum auquel chaque fidèle est tenu.

Jésus-Christ a ordonné de faire pénitence. L'Eglise précise par quels moyens et à quelles dates nous devons spécialement faire pénitence.

Q. 280. — *Récitez les commandements de l'Eglise.*

R. — *Les fêtes tu sanctifieras, etc.*

Jésus-Christ a établi, en instituant l'Eglise, une société qui doit durer jusqu'à la fin du monde. Or une société ne peut durer sans une autorité et sans lois. L'autorité est représentée par le pape et les évêques. Les lois ou commandements ont été établis par les papes ou par les évêques réunis en Conciles généraux sous l'autorité du pape.

Le droit de faire des commandements résulte pour l'Eglise du fait même qu'elle est une société durable. Mais il a été promulgué par Notre-Seigneur lorsqu'il a dit à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations..., apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai moi-même prescrit. — Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. — Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise, et il méprise mon Père qui m'a envoyé. »

Ces paroles, adressées aux Apôtres réunis, donnent donc le droit aux évêques réunis (y compris le pape) de faire des commandements. Mais, comme le pape a reçu en particulier le pouvoir de gouverner tout le troupeau, agneaux et brebis,

pasteurs et fidèles, il en résulte qu'il a aussi personnellement le droit de faire des lois pour toute l'Eglise.

Les commandements de l'Eglise établissent des obligations :

1o hebdomadaires, concernant la religion et la pénitence (messe et repos le dimanche ; abstinence le vendredi) ;

2o trimestrielles, concernant la pénitence (jeûne et abstinence des Quatre-Temps) ;

3o annuelles, concernant la pénitence (jeûne et abstinence pendant le Carême et la veille de certaines fêtes) et les sacrements (pénitence et eucharistie).

Il n'y a que six commandements de l'Eglise. Toutefois l'Eglise a établi d'autres lois qui sont contenues dans le *Code de Droit canonique*. Elle a fixé également les règles concernant le culte divin et l'administration des sacrements ; ce sont les règles de la liturgie.

Q. 281. — *Est-on obligé d'observer les commandements de l'Eglise ?*

R. — *Oui, on est obligé d'observer les commandements de l'Eglise, car Jésus-Christ a déclaré que désobéir à l'Eglise, c'est désobéir à lui-même.*

Si l'Eglise a le droit de faire des lois ou commandements, elle a aussi celui d'exiger que ces lois soient respectées. D'ailleurs Notre Seigneur l'a déclaré lui-même : « Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise. »

Sans doute, les commandements de l'Eglise, comme toutes les lois humaines, sont susceptibles de dispense. Le pape a dispensé, par exemple, de l'observation de certaines fêtes et de certains jours d'abstinence autrefois obligatoires. De plus, les commandements de l'Eglise cessent d'être obligatoires quand on est dans l'impossibilité de les observer. Mais dans ce cas il convient de recourir à l'autorité de l'Eglise pour obtenir une dispense régulière, au lieu de se dispenser soi-même. On doit alors soumettre son cas soit à l'évêque, soit au curé, soit au confesseur. **En dehors de ces dispenses légitimes ou de celles qui proviendraient momentanément d'un cas de force majeure, toute désobéissance aux lois de l'Eglise est une désobéissance à Dieu, qui peut être grave si la matière elle-même est grave.**

Pour punir certaines désobéissances particulièrement graves, l'Eglise impose des peines. Ce sont la suspense, qui prive un ecclésiastique de l'exercice de ses fonctions, de son office ou de sa dignité ; l'interdit, qui prive de l'usage de quelques sacrements, de la célébration de l'office divin et de la sépulture chrétienne ; et l'excommunication, qui rejette le coupable hors de la société des fidèles, le prive des sacrements, de l'assistance aux offices et de la sépulture chrétienne. Ces peines peuvent être levées après pénitence et réparation.

34e LEÇON

LES QUATRE PREMIERS COMMANDEMENTS DE L'EGLISE

Q. 282. — *A quoi oblige le premier commandement de l'Eglise ?*

R. — *Le premier commandement de l'Eglise oblige à sanctifier les fêtes d'obligation comme on sanctifie le dimanche.*

Une fête est un jour de joie destiné à célébrer un anniversaire heureux ou important. La religion mosaïque avait plusieurs grandes fêtes : la fête de la Pâque, qui rappelait la délivrance de la servitude d'Egypte ; la fête de la Pentecôte, qui rappelait la promulgation de la Loi sur le Mont Sinaï et offrait à Dieu les prémices de la moisson ; la fête des tabernacles ou tentes, qui rappelait le séjour des Hébreux au désert sous la tente et coïncidait avec la récolte des fruits ; la fête de la Dédicace du Temple, qui rappelait la nouvelle consécration du Temple de Jérusalem après les profanations sacrilèges d'Antiochus Epiphane, etc.

La religion catholique a, elle aussi, ses fêtes, jours de joie rappelant de grands anniversaires et jours de sanctification consacrés au service de Dieu.

Parmi les fêtes de l'Eglise, les unes sont de dévotion et les autres d'obligation. Les fêtes de dévotion sont celles que l'Eglise propose aux fidèles de célébrer, sans cependant leur en faire une obligation. Ce sont en particulier la Circoncision, l'Epiphanie, la Fête du Saint-Sacrement, l'Immaculée-Conception, la Purification, l'Annonciation, la Nativité de la Sainte Vierge, les fêtes des douze Apôtres, la fête de S. Joseph, la fête de la Dédicace de l'église paroissiale et la fête du Patron de la paroisse. Ces fêtes, autrefois obligatoires, ne sont plus aujourd'hui en France que de simple dévotion. Pour quelques-unes d'entre elles la célébration solennelle est renvoyée au dimanche suivant. Ces jours-là, il est conseillé aux fidèles d'assister à la messe, de faire la sainte communion et de solliciter les grâces spécialement attachées au mystère ou à la dévotion que l'on célèbre.

Les fêtes d'obligation sont celles qui doivent être sanctifiées comme le dimanche par l'assistance à la messe et le repos (abstention des œuvres serviles). Cf. nos 229 et 233.

Q. 283. — *Combien y a-t-il en France de fêtes d'obligation ?*

R. — *Il y a en France quatre fêtes d'obligation : Noël, l'Ascension, l'Assomption de la Sainte Vierge et la Toussaint.*

Il s'agit, bien entendu, des fêtes d'obligation susceptibles de tomber en semaine. L'Ascension tombe toujours un jeudi ; les trois autres fêtes d'obligation peuvent tomber soit un dimanche, soit un jour quelconque de la semaine.

Q. 284. — *A quoi oblige le second commandement de l'Eglise ?*

R. — *Le second commandement de l'Eglise oblige à entendre la messe, entièrement et avec attention, le dimanche et les fêtes d'obligation.*

Nous avons déjà parlé de l'assistance à la messe (nº 233). Le catéchisme nous rappelle ici deux conditions à réaliser pour satisfaire au précepte de l'assistance à la messe :

1º La messe doit être entendue entièrement. Telle est la règle. Quelle faute commet celui qui n'entend pas toute la messe ? La gravité de la faute dépend de l'importance de la partie omise.

La messe est un sacrifice, le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ offerts sur l'autel pour représenter et continuer le sacrifice de la croix (cf. nº 454). Or tout sacrifice comprend des éléments essentiels, desquels on ne peut retrancher aucun sans supprimer le sacrifice lui-même, et des rites accessoires, utiles, mais non indispensables.

Les rites essentiels de la messe sont l'offertoire, la consécration et la communion. Manquer à l'une de ces trois parties de la messe constitue une faute grave.

Les rites accessoires sont les prières et les lectures qui précèdent l'offertoire et celles qui suivent la communion du prêtre. Manquer à ces parties accessoires constitue une faute légère.

2º La messe doit être entendue avec attention. L'Eglise oblige ses fidèles à assister à la messe pour leur rappeler, comme l'a voulu Notre-Seigneur, le sacrifice de la croix et pour exciter dans leurs cœurs les sentiments de contrition, de reconnaissance, d'amour, etc., qu'ils doivent éprouver au souvenir de la Rédemption. Assister à la messe sans attention serait une suprême inconvenance ; ce serait, d'ailleurs, manquer le but pour lequel la messe a été instituée par Jésus-Christ et pour lequel elle est célébrée par ses prêtres.

Pour bien assister à la messe, il faut donc suivre attentivement ce qui se passe à l'autel, essayer de comprendre le sens des prières et des cérémonies (en s'aidant au besoin d'un bon missel) et offrir au bon Dieu les sentiments que doivent inspirer le sacrifice de la croix et le sacrifice de la messe. Nous expliquerons plus tard (nºs 455 et 456) les rapports qui existent entre la messe et la croix.

Q. 285. — *Est-ce un péché grave de ne pas entendre la messe, par sa faute, le dimanche et les fêtes d'obligation ?*

R. — *Oui, c'est un péché grave de ne pas entendre la messe, par sa faute, le dimanche et les fêtes d'obligation, car c'est manquer à l'un des principaux devoirs du chrétien.*

Le sacrifice de la messe a été institué par Jésus-Christ pour représenter et continuer le sacrifice de la croix. C'est pour le chrétien un devoir de reconnaissance de se rappeler le sacrifice de la croix et la mort de son Sauveur. C'en est un aussi de profiter des grâces qui découlent de ce sacrifice. Celui qui, par sa faute, omet d'assister à la messe le dimanche et les jours d'obligation, manque à ce double devoir de reconnaissance, il méconnaît ses plus précieux intérêts et malédifie son prochain.

Nous avons déjà expliqué les motifs qui dispensent d'assister à la messe.

Q. 286. — *A quoi oblige le troisième commandement de l'Eglise ?*

R. — *Le troisième commandement de l'Eglise oblige à se confesser au moins une fois chaque année, à partir de l'âge de raison.*

Nous constatons par notre propre expérience que nous ne pouvons passer un long temps sans tomber dans le péché. Les meilleurs commettent des péchés de faiblesse. L'âme a besoin de se purifier de ces péchés. Nous lavons nos mains, notre visage, notre linge à des intervalles réguliers, pour les débarrasser des souillures qui s'y sont déposées. Il faut aussi laver notre âme à des intervalles réguliers pour la débarrasser des souillures dont le péché l'a salie. C'est le sacrement de pénitence (en langage courant : la confession) qui opère cette purification.

Le chrétien doit se confesser au moins une fois par an à partir du moment où il est capable de connaître, au moins en gros, les droits de Dieu, la malice du péché et le rôle du sacrement de pénitence, c'est-à-dire à partir du moment où il a, non pas tant l'âge de raison que l'usage suffisant de sa raison. Les parents et les éducateurs doivent veiller à donner le plus tôt possible à l'enfant les connaissances indispensables à la réception du sacrement de pénitence.

Q. 287. — *A quoi oblige le quatrième commandement de l'Eglise ?*

R. — *Le quatrième commandement de l'Eglise oblige les fidèles qui ont atteint l'âge de raison à communier au moins une fois chaque année, au temps de Pâques.*

L'Eglise a établi ce commandement 1º pour satisfaire au désir de Notre-Seigneur qui veut se donner en nourriture aux chrétiens ; 2º pour satisfaire au besoin des âmes, qui ne peuvent se passer de cette divine nourriture.

L'Eglise, connaissant la lâcheté de certains chrétiens, n'a pas voulu leur imposer des communions trop fréquentes ; elle se contente d'une seule par an. Elle désire toutefois que l'on s'approche plus souvent de la Sainte Table et les chrétiens fervents font la communion fréquente et même quotidienne.

L'Eglise a choisi le temps de Pâques pour l'accomplissement du grand devoir de la communion, parce que Pâques est l'anniversaire de la résurrection du Christ. C'est donc bien pour les âmes le moment de développer en elles la vie surnaturelle, retrouvée ou réparée par la pénitence, et de recevoir, avec le corps du Christ, le gage de la résurrection du corps et de la bienheureuse immortalité.

Celui qui n'aurait pas rempli le devoir de la communion annuelle au temps de Pâques n'en est pas dispensé après la fin du temps pascal. Il demeure obligé de le remplir le plus tôt possible.

A noter que le temps pascal dont il s'agit ici n'est pas le temps pascal liturgique. Il est désigné chaque année par l'évêque du diocèse et comporte ordinairement quatre semaines, deux avant Pâques et deux après.

Comme pour la confession, le devoir de la communion annuelle s'impose à l'enfant à partir du moment où, jouissant d'un usage suffisant de sa raison, il est capable de savoir qu'en communiant il reçoit le bon Dieu. Les parents n'ont pas le droit de retarder sous quelque prétexte que ce soit, la première communion de l'enfant du moment que celui-ci a un usage suffisant de sa raison.

Q. 288. — *Est-ce une faute grave de ne pas faire ses Pâques ?*

R. — *Oui, c'est une faute grave de ne pas faire ses Pâques, car c'est mépriser la volonté formelle de Jésus-Christ et désobéir à l'une des principales lois de l'Eglise.*

Jésus-Christ veut se donner en nourriture au chrétien. Il le veut d'une volonté si formelle qu'il a fait de la communion une question de vie ou de mort spirituelle : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie en lui ; celui qui ne mange pas ma chair et qui ne boit pas mon sang n'a pas la vie en lui. » La volonté de son Fondateur et le besoin des âmes ont déterminé l'Eglise à commander la communion annuelle sous peine de faute grave.

Ne pas faire ses Pâques, c'est donc 1° désobéir à un ordre grave du Christ et de l'Eglise qui le représente, 2° compromettre gravement les intérêts éternels de son âme. Pour ces deux motifs la faute commise est grave.

Les malades ou les infirmes qui ne peuvent se rendre à l'église doivent faire leurs Pâques chez eux. Il leur suffira d'avertir leur confesseur ou leur curé.

ENTRETIENS SUR LE DISCOURS APRÈS LA CÈNE

III

NOUVEAUX MOTIFS DE CONSOLATION (XIV, 12-17)

Les interruptions de Thomas et de Philippe, en provoquant des exposés doctrinaux d'une sublime élévation, avaient toutefois éloigné le Sauveur du thème foncier de l'entretien amorcé. Jésus y revient et suggère à ses disciples de nouveaux motifs de consolation. Le premier réside dans *l'appui que le Maître ne cessera de ménager à tous ceux qui croient en Lui, assurant la puissance à leur action, à leur prière l'efficacité.*

Le passage à un développement nouveau est marqué par la formule solennelle : « En vérité, en vérité, je vous le dis. » Elle doit appeler l'attention sur ce qui va suivre. La transition entre les deux ordres de pensées est ménagée par la mention des « œuvres. » Jésus a invoqué comme motif de crédibilité le témoignage qu'elles rendent à sa mission (11). Vont elles cesser avec le départ du Fils vers la maison du Père ? Non, elles continueront par l'action de ses disciples ; bien plus, elles prendront accroissement ; et la raison de cette persévérance comme de ce développement réside précisément dans le départ en question : « Celui qui croit en moi, fera lui aussi les œuvres que je fais et en fera de plus grandes ; car je m'en vais vers le Père. » (12).

Qu'entendre par ces « œuvres » à venir, telles que les disciples y doivent dépasser le Maître ? Faut-il y voir avant tout *les miracles* d'ordre physique ou même restreindre à cette seule portée le sens de l'expression ? Non, semble-t-il. Sans doute, on a pu noter que, si Jésus guérissait d'un mot, par un simple attouchement, il suffira de l'ombre de Pierre pour rendre à des malades la santé (Actes, V, 15) ; on a relevé pareillement que le Sauveur n'avait opéré que des miracles de bienfaisance et que le prince des Apôtres avait mis la toute-puissance divine au service de la répression, en foudroyant d'un mot Ananie et Saphire (Actes, V, 5, 9-10). Mais encore, l'histoire de l'Eglise offre-t-elle un miracle plus éclatant que la résurrection de Lazare ? Et quant au nombre des prodiges, il ne faut pas oublier la déclaration du quatrième évangéliste (XXI, 25) observant qu'une multitude incommensurable de faits et de gestes de Jésus sont restés ensevelis dans le silence. Aussi c'est avec raison que Bossuet écrit (88e jour) : « Mais le grand endroit où il paraît dans les Apôtres un miracle plus grand que ceux de Jésus, c'est la conversion du monde. »

De fait, détaillant, en réponse à la question du Précurseur, son activité messianique, Jésus y avait compris, à côté de la guérison des aveugles, des perclus, des lépreux, des sourds, de la résurrection des morts, l'évangélisation des pauvres, de ceux qui, suivant le mot d'Isaïe, pleurent en Sion (Cf. Mat., XI, 5, et Is., LXI, 2-3). C'est même à confirmer sa prédication, à l'accréditer, que tendaient les prodiges semés par ses mains. Mais, dans le plan divin, son ministère direct était limité, suivant sa propre déclaration (Mat., XV, 24), « aux brebis perdues de la maison d'Israël. » Parmi elles, sans doute, sa parole devait d'abord soulever l'enthousiasme et gagner les foules. Mais, de bonne heure, elle rencontrera l'opposition intéressée et irréductible de l'élite intellectuelle et dirigeante du pays. Par l'activité continue de leurs émissaires, Pharisiens et Sanhédrites arriveront à désaffectionner les masses, déçues par le refus qu'oppose Jésus à la réalisation en sa personne du « Messie du Rêve, » roi terrestre, conquérant et glorieux. Avec la révélation de l'Eucharistie future, la désertion gagne le groupe même des disciples jusque-là fidèles. Cet insuccès, apparent et

temporaire, était demandé par l'économie des desseins providentiels. Il était nécessaire que le Christ pût connaître l'humiliation, la souffrance et la mort, pour nous racheter, comme le comportait le plan divin, par sa Passion Rédemptrice. C'est seulement quand il aurait été élevé sur le bois sanglant de la Croix qu'il devait attirer tout à Lui (Jean, XII, 32). Alors viendra l'heure de la glorification, et, avec elle, celle du plein épanouissement de la puissance conquérante sur les âmes. Cette heure va sonner et voilà pourquoi, annonçant les merveilles de conversion que vont opérer les Apôtres, Jésus en donne la raison d'être par ces mots : « Car je vais vers le Père. »

Aux lendemains de l'Ascension, c'est par milliers que les auditeurs de Pierre et des Douze adhéreront à la doctrine du salut. Les miracles qui se multiplient sous la main des Apôtres, amèneront leurs témoins à la foi ou les y confirmeront. L'Eglise ouvrira son sein aux Gentils. La prédication évangélique, partie de Jérusalem, gagnera successivement, suivant l'annonce du Maître, toutes les parties de la Judée, la Samarie, pour se répandre ensuite jusqu'aux extrémités de la terre (Actes, I, 8). La Syrie, la Galatie, l'Asie Mineure, la Macédoine, la Grèce, l'Illyrie, Rome, la Gaule et même l'Espagne, entendront la voix des Douze ou celle de Paul, et quand Jean écrira son Evangile, l'écho de cette voix aura vraiment retenti, par delà les limites de l'Empire romain, jusqu'aux confins du monde alors connu. Assurément les résultats extérieurs et tangibles de l'action terrestre du Christ sont de loin dépassés.

Mais cette expansion merveilleuse demeure l'œuvre de Jésus. C'est par ses Apôtres et, après eux, et avec eux, par tous ceux qui croient en Lui, qu'elle se réalise. Elle est, de plus, le fruit de *la prière* faite en son nom. Jésus nous donne le secret de l'action conquérante de ses disciples en nous apprenant qu'il doit assurer l'efficacité de leurs supplications : « Et quoi que vous demandiez (à mon Père) en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils ; si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai. » (13-14).

La mention du Père comme terme de la prière, absente du grec, mais donnée par la Vulgate Clémentine, est postulée quant au sens par le contexte. La supplication peut pareillement s'adresser au Fils. De toute façon, elle atteint l'un et l'autre, en raison de leur mutuelle compénétration par la commune possession d'une seule et identique nature. La réalisation de l'objet de la demande, œuvre des trois personnes, est attribuée au Fils par une appropriation légitime, non seulement en raison du rôle assigné au Verbe dans la création (Jean, I, 3), mais encore et surtout parce qu'il s'agit d'assurer la continuation de son œuvre rédemptrice.

Une condition est mise par le Christ à l'efficacité de la prière adressée soit à son Père, soit à Lui-même : c'est qu'elle soit faite « *en son nom.* » Quelle est la portée de cette expression ? Le nom est le signe représentatif de la personne. Il l'évoque dans le domaine de la connaissance, soit en elle-même, soit dans quelqu'un de ses attributs essentiels, soit dans son action. Ceci nous explique comment, au temps de Notre-Seigneur, l'expression antonomastique « Le Nom » était courante sur les lèvres des Juifs pour désigner Dieu, l'Etre par excellence, au lieu du tétragramme sacré « Y H W H, » dont un respect quasi superstitieux interdisait l'emploi.

Il suit de là que « demander au nom de Jésus » s'explique, sans doute, légitimement par « demander en invoquant son nom, » « en faisant appel à son crédit, à sa puissance, à son intercession, » mais qu'on peut, ce semble, y trouver davantage. On est fondé à rapprocher cette expression « en mon nom » de l' « *In Christo Jesu* » de S. Paul. La prière « au nom de Jésus » serait ainsi celle qui est faite par ceux que la foi aimante unit à Lui, qui, devenus membres de son corps mystique, participent, par l'adoption, à sa filiation divine, continuent ici-bas son œuvre et héritent de sa mission. Epousant les sentiments du Christ, à la vie duquel ils participent, ces disciples fidèles ne cherchent, comme leur Maître, que la gloire du Père ; elle est l'objet premier et foncier de leurs prières comme de leur activité apostolique. Voilà pourquoi Jésus s'engage à les exaucer. Car, en tout ceci, il veut « que le Père soit glorifié dans le Fils. »

De quelque façon qu'on l'entende, la prière faite « au nom de Jésus » est mise ici en relation avec les œuvres que doivent opérer ceux qui croient en Lui ; elle apparaît comme devant assurer la fécondité de leur action. Il s'agit donc spécialement de la prière officielle, celle qui fait partie intégrante du ministère apostolique.

D'où il suit que ces versets 13-14 ne sont pas absolument parallèles aux passages similaires qui se trouvent dans les Synoptiques (Mat., VII, 7-11 ; XXI, 22 ; Marc, XI, 24 ; Luc, XI, 9), ni même, semble-t-il, aux paroles du Sauveur reproduites un peu plus loin (Jean, XVI, 23-24), dont la portée paraît plus générale. Néanmoins, la condition formulée ici doit se vérifier en toute supplication, de même que les demandes liturgiques, à leur tour, doivent impliquer la foi confiante et la persévérance que le Sauveur a préconisées en d'autres circonstances.

La promesse de Jésus s'est réalisée. Nous avons vu l'action conquérante, vraiment prodigieuse, des Apôtres. Elle constitue un miracle moral, de premier ordre, si l'on rapproche de l'effet produit sa cause humaine et les circonstances de sa réalisation. Par ailleurs, pour accréditer leur parole, les disciples du Christ ont largement usé de la *puissance thaumaturgique* qu'il avait mise entre leurs mains. Mais c'est toujours au nom de Jésus qu'ils ont annoncé la parole du Salut et opéré les prodiges qui la confirmaient. « Je n'ai ni or, ni

argent, dit S. Pierre au perclus de « la Belle Porte », mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche ! » (Actes, III, 6). Quand il lui faut rendre compte devant le Sanhédrin de ce prodige, le Chef des Douze proclame que c'est par le nom de N.-S. Jésus-Christ que le miraculé est debout au milieu de l'assemblée et il ajoute : « Et il n'est pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés » (Actes, IV, 10-12). On touche du doigt, dans ce texte, l'emploi scripturaire du nom comme substitut de la personne.

La puissance de leur parole et de leur action, les Apôtres la puisent en Jésus par *la prière* faite « en son nom » : prière officielle du peuple chrétien qu'ils se réservent de présider (Actes, VI, 4), supplications personnelles pour les âmes qu'ils ont conquises ou veulent gagner à la foi (II Thess., II, 11 ; Philip., I, 4 ; Rom., I, 10). Le récit des Actes nous a gardé le texte d'un de ces appels faits à l'intervention divine (IV, 24-30) ; il se termine par ces mots : « Et maintenant, Seigneur, considérez leurs menaces, et donnez à vos serviteurs d'annoncer votre parole avec pleine assurance, en étendant votre main, pour qu'il se fasse des guérisons, des miracles et des prodiges, par le nom de votre saint serviteur Jésus ! »

Les paroles du Maître continueront d'avoir leur réalisation au cours des siècles. Les pionniers de l'Evangile ne cesseront d'assurer sa diffusion, soumettant au Christ les Barbares après le monde romain, portant le flambeau de la foi, sous toutes les latitudes, aux peuples encore assis dans les ténèbres de la mort. A tous les âges, sur tous les terrains de leur apostolat, ils feront appel, à l'occasion, pour confirmer leur parole, à la Toute-Puissance de Dieu. Ce recours variera d'intensité suivant les besoins et la mesure où l'état d'esprit des auditeurs les rendra plus sensibles à la « logique du miracle ». La nécessité des œuvres surhumaines se fera moins sentir le jour où l'Eglise catholique se dressera, depuis des siècles, au milieu des peuples, résistant à tous les assauts, miracle permanent par sa vitalité indestructible et sa constante fécondité. Et toutefois, aux heures où l'orgueil de la raison et la soif du plaisir tendront à renouveler, au sein de nations jadis chrétiennes et qui le restent au moins de nom, la mentalité du paganisme antique, la divine Providence, répondant à l'appel des âmes saintes, daignera, miséricordieusement, affirmer, par des faits éclatants, l'existence du surnaturel : le monde entier sera témoin des miracles de Lourdes ou bénéficiera de la pluie de roses de Lisieux. Et, comme pour confirmer le lien établi par Jésus entre la prière et l'œuvre conquérante de l'apostolat, c'est une humble orante qui, placée sur les autels, deviendra la patronne des Missions catholiques.

Tous nous sommes *appelés à collaborer à l'évangélisation des âmes*. Pour les gagner au Christ, nous ne pourrons, communément, compter sur des *miracles* de puissance opérés par nos pauvres mains. Mais il est en notre pouvoir d'y substituer des prodiges d'édification, des miracles d'amour. Que la foi aimante nous unisse à Jésus, nous conforme à sa ressemblance : et, par le parfum de ses vertus en nous reproduites, nous attirerons les âmes à sa suite. Comme le Sauveur et pour lui, aimons nos frères, non de parole et du bout des lèvres, mais d'un amour effectif et agissant (Ire Epître de S. Jean, III, 18). Traduisons notre charité par la sympathie, le dévouement, l'entr'aide sous ses formes multiples. L'amour appelle l'amour. Ceux dont nous aurons ainsi gagné les cœurs, seront bien près d'ouvrir leurs esprits à la confiance en notre parole, à la foi en Jésus-Christ.

Et puis, comme moyen d'action, entre tous efficace, nous avons *la prière*. Soyons fidèles à nous unir, aussi souvent que possible, à la prière liturgique par excellence, le Saint Sacrifice de la messe, et prenons-y part de façon complète, en communiant à la divine Victime. Portons la pensée du salut des âmes, de l'évangélisation des infidèles, de la conversion des pécheurs, dans nos supplications personnelles. Quel que soit l'objet de ces dernières, ne perdons pas de vue les conditions requises pour leur efficacité.

Prions avec une foi confiante, prions avec persévérance, une persévérance qui ne recule pas devant les apparences de l'importunité. Mais surtout prions « au nom de Jésus-Christ ». Ne croyons pas être en règle, sous ce rapport, par la simple insertion d'une formule, brève ou plus développée, empruntée au style de la liturgie, comme si l'expression verbale avait par elle-même une vertu magique. Il faut que notre âme appuie vraiment sa requête sur les mérites de Notre-Seigneur. Il est nécessaire, de plus, que nous soyons unis au Christ par la foi épanouie dans la charité, que l'état de grâce nous incorpore à son être mystique. Alors, véritablement, pleinement, nous prierons « en Lui ». Vivant de la vie de Jésus, nous épouserons ses sentiments et ses dispositions. Avec Lui, comme Lui, nous aurons pour préoccupation première, dominante, la gloire du Père, l'avènement du règne de Dieu en nous-mêmes et en nos frères ; nous y subordonnerons, explicitement ou implicitement, toutes nos requêtes subsidiaires. Et, dès lors, nous serons assurés que, tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, infailliblement notre prière sera exaucée.

Sans doute, l'objet direct et immédiat de notre supplication pourra ne pas nous être accordé. L'épître de la Sexagésime nous le rappelle : par trois fois, c'est-à-dire avec insistance, Paul a prié le Seigneur de le délivrer de l'écharde enfoncée dans sa chair, de cet ange de Satan dont il ressentait le soufflet (infirmité physique ? révolte des sens ? il n'importe), et le Seigneur lui a répondu : « Ma grâce te suffit, car c'est dans la faiblesse que ma puissance se montre tout entière » (II Cor., XII, 7-9). La prière de l'Apôtre ne lui a point obtenu la

délivrance de la souffrance humiliante ; mais elle lui a valu la grâce de la transformer toujours en source de mérite personnel : Dieu devant trouver en cet état de choses plus de gloire.

Les *Confessions* de S. Augustin nous rapportent un trait analogue, singulièrement touchant et instructif (Livre V, chap. VIII). Le fils de Monique va quitter l'Afrique pour chercher à Rome la gloire et la fortune. Sa mère s'attache à ses pas, s'efforçant de le retenir :

« Et comme elle refusait, écrit-il, de s'en aller sans moi, je lui persuadai, non sans peine, de passer la nuit dans un monument dédié à S. Cyprien, non loin du vaisseau. Cette même nuit, je partis à la dérobée et elle demeura à prier et à pleurer. Et que vous demandait-elle, mon Dieu, avec tant de larmes ? De ne pas permettre mon voyage. Mais vous, dans la hauteur de vos conseils, exauçant le point capital de son désir *(cardinem desiderii ejus)*, vous n'avez pas tenu compte de sa prière d'un jour, pour faire de moi selon sa prière de chaque jour *(non cūrasti quod tunc petebat, ut faceres quod semper petebat)*. Le vent souffla, il emplit nos voiles, et déroba le rivage à nos regards. Elle vint au matin, folle de douleur, emplissant de ses plaintes et de ses gémissements votre oreille inexorable à son désespoir ; et vous m'entraîniez par la main de mes passions où je devais en finir avec elles... »

La Providence conduisait Augustin à Milan, l'acheminait vers Ambroise et vers la conversion. Monique le reconnaîtra plus tard. Quelques années après, sur le rivage d'Ostie, dans cet entretien suprême, immortalisé par les *Confessions* et vulgarisé par le pinceau d'Ary Scheffer, elle déclara : « Il était une seule chose pour laquelle je désirais séjourner quelque peu dans cette vie, c'était de te voir chrétien catholique avant de mourir. Mon Dieu me l'a donné avec surabondance, puisque je te vois mépriser toute félicité terrestre pour le servir. *Cumulatius hoc mihi Deus meus prœstitit.* » (Liv. IX, chap. x) [1].

Que d'âmes pieuses pourraient répéter cette parole après la mère d'Augustin !

* *

Les versets 15-17 présentent un autre motif de consolation, le troisième pour l'ensemble du discours. C'est *la promesse d'un autre assistant, le Paraclet.*

« Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements ; et je prierai le Père et il vous enverra un autre Paraclet, pour qu'il soit avec vous à jamais, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le voit et ne le connaît pas ; vous le connaissez, parce qu'il demeure chez vous, et qu'il est en vous. »

Un peu plus loin (25 et 26), Jésus revient, comme on l'a dit, sur ce même motif de réconfort : « Demeurant auprès de vous, je vous ai dit ces choses ; mais le Paraclet, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom, celui-là vous enseignera tout et vous remettra dans l'esprit tout ce que je vous ai dit. »

Une condition est posée pour bénéficier de l'assistance promise : il faut aimer Jésus et, d'un amour effectif, traduire cette dilection par la conformité des vouloirs, obéir aux préceptes du Maître, spécialement à son commandement par excellence, celui qui caractérise son esprit, la charité fraternelle.

En retour de cette docilité, le Sauveur priera le Père d'envoyer aux disciples un autre Paraclet. Il le lui demandera comme il sied au Christ. La requête sera une prière, parce qu'elle passera par des lèvres humaines ; elle n'aura pas le caractère d'une supplication, parce qu'elle émane d'une personne divine : le texte original reflète cette nuance de pensée.

C'est un « Paraclet » que doit envoyer le Père. Qu'est-ce à dire ? On l'entend communément d'un consolateur. Ce n'est point cependant la notion étymologique, et pas davantage le sens foncier et obvie. A s'en tenir à la dérivation, le Paraclet est « celui auquel on fait appel, *advocatus.* » C'est ainsi que le mot est traduit par la Vulgate dans la Ire Epître de S. Jean, II, 1, et le sens est parfaitement en situation : il s'agit là du Christ, présenté comme intercédant pour nous. Partout ailleurs, le terme grec, propre à S. Jean, est simplement transcrit avec une désinence latine : *Paraclitus,* d'où nous avons tiré Paraclet. Si l'on consulte la littérature plus ou moins contemporaine, on voit que le paraclet est celui dont le secours est invoqué spécialement dans l'ordre intellectuel, notamment pour défendre une cause et plaider dans un litige. Mais son aide peut être comprise d'une façon plus large et suppléer aux énergies de la volonté comme aux lumières de l'esprit chez celui qui reçoit son assistance. C'est ainsi qu'il convient de l'entendre présentement, et l'on a le choix pour traduire le terme original entre Aide, Assistant, Avocat, Défenseur. Toutefois la venue de cet Assistant est présentée comme un motif de réconfort. Il peut donc, à ce titre, être envisagé comme un Consolateur, d'autant que l'aide accordée à quelqu'un qui est dans la peine constitue pour lui une consolation.

Le Paraclet annoncé ne sera pas le premier à remplir ce rôle. Manifestement, celui auquel il doit succéder, c'est Jésus lui-même. Comme le Christ, le Paraclet tiendra du Père sa mission. Mais le Père l'enverra au nom du Fils, c'est-à-dire en intime union avec ce dernier, pour tenir sa place et continuer son œuvre.

Ce parallélisme entre les deux défenseurs suffit à exclure l'erreur qui ne verrait dans le Paraclet-Esprit qu'une simple vertu divine. C'est bien d'une personne qu'il s'agit et S. Jean a le souci de le marquer par le jeu même des genres au verset 25.

Jésus fait ensuite connaître le Paraclet. C'est « l'Esprit de vérité » : Vérité substantielle comme le Père et le Fils dont il procède, principe de lu-

[1] On lira avec autant de profit que de charme le commentaire de cette page d'Augustin dans Mgr Lavallée, *Solitude et union à Dieu*, p. 182-189 (Lyon, Vitte).

mière et de droiture, partant source de vérité en ceux qu'il assiste.

« Le monde ne peut le recevoir parce qu'il ne le voit et ne le connaît pas. » Le monde est pris ici comme l'antithèse du groupe des croyants, du Royaume messianique ; il enveloppe d'une commune haine les disciples avec le Maître (xv, 18). Volontairement ce monde a fait hommage-lige au Père du mensonge ; comment pourrait-il recevoir l'Esprit de vérité ? Esclave des sens et des passions que leur activité alimente, infatué de la raison humaine et entiché de la science qu'elle engendre, il rejette tout principe supérieur de connaissance, ravale le surnaturel ou le nie purement et simplement. De la sorte, impuissant, comme l'est normalement tout être créé, à saisir, ici-bas, intuitivement l'Esprit, il ne peut non plus l'atteindre et le connaître dans ses œuvres. C'est ce que proclamera, sous d'autres termes, l'apôtre S. Paul : « L'homme naturel (pris en lui-même, sans l'aide divine) ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu ; elles sont folie pour lui et il ne peut les connaître, car c'est par l'Esprit qu'on en juge. » (I Cor., II, 14).

Il n'en va pas de même pour les Apôtres. Dès maintenant, par l'état de justice sanctifiante, ils sont déjà, dans une mesure initiale, sous l'influence de l'Esprit, partant aptes à le connaître. C'est ce que marque, semble-t-il, au moins implicitement, le présent des verbes grecs. Toutefois ces mêmes verbes, si l'on tient compte du contexte, prennent valeur de présents de prévoyance ou de futur imminent, et la Vulgate en a bien rendu le sens en projetant leur réalisation dans un prochain avenir, au temps qui suivra la prière du Christ et l'envoi de l'Esprit. A la Pentecôte, cet Esprit divin prendra possession nouvelle, plus complète et plus profonde, plénière en un mot, de l'âme des disciples et il révèlera sa mainmise sur eux par des indices extérieurs si éclatants et des dons si extraordinaires qu'ils ne pourront douter de sa présence et de son action. Ce sera la pleine irradiation du jour, éclipsant la lueur discrète de l'aube.

Le Paraclet doit demeurer « à jamais » avec ceux auxquels il est envoyé. Ce qui indique suffisamment qu'il n'est pas destiné aux seuls Apôtres, mais que son assistance persévèrera dans le groupe des fidèles jusqu'à la fin de la présente économie terrestre.

Et quel doit être le rôle de ce remplaçant de Jésus-Christ ? Essentiellement un rôle de protection et d'assistance, assurant, à travers les siècles, la continuation de l'œuvre du Sauveur. Il n'apportera point une révélation nouvelle, complétive de celle de Jésus, au sens où l'enseignement du Christ est venu parfaire celui de Moïse et des Prophètes. Mais il ravivera dans la mémoire des disciples la doctrine du Maître ; il leur en assurera l'intelligence ; il leur permettra d'en saisir l'harmonieux ensemble et les convenances avec les données de la raison ; il les guidera dans l'investigation de son contenu plénier et dans la déduction des conclusions qui en découlent logiquement ; il éclairera d'une lumière plus vive les points obscurs, projetant, au besoin, — au moins jusqu'à la mort du dernier des Apôtres, — les rayons d'une révélation nouvelle sur certaines vérités plus ou moins laissées jusque là dans l'ombre.

L'action du Divin Paraclet s'exercera d'abord en faveur des Apôtres. A leur prédication, elle assurera l'infaillibilité de la doctrine ; à leurs écrits, l'inerrance de l'affirmation. Mais l'influence de l'Esprit ne cessera pas avec la mort du dernier des Douze. Elle persévèrera dans l'Eglise, au bénéfice de la hiérarchie sainte comme du peuple chrétien. L'assistance de cet Esprit Divin garantira l'infaillibilité doctrinale des enseignements définitifs du Magistère authentique et la rectitude morale des lois générales imposées à la société chrétienne. Elle dirigera l'action de ses chefs, inspirera leurs décisions pratiques, sans les prémunir pourtant, en ce domaine, de toute méprise et de toute défaillance. Elle formera la conscience religieuse de la foule des croyants, suscitera et guidera les courants de la piété catholique. Enfin son action féconde assurera dans les parterres de l'Eglise les floraisons, parfois luxuriantes, toujours vivaces, de la sainteté chrétienne.

Les *conclusions pratiques* de ces aperçus doctrinaux découlent d'elles-mêmes. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'y revenir en commentant le chapitre XVI de S. Jean. Résumons-les en quelques mots :

Adhésion sans réserve à tous les enseignements infaillibles du Magistère, — soumission de l'esprit, humble et confiante, même aux exposés doctrinaux qui ne jouissent pas de cette pleine garantie, — obéissance filiale aux ordres et aux directives de la hiérarchie, — souci constant de se maintenir, par l'état de grâce, sous l'emprise habituelle de l'Esprit-Saint, — attention vigilante à recueillir les lumières de cet Esprit Divin, docilité généreuse à suivre ses inspirations dûment contrôlées, — fidélité à faire appel, par la prière, à une prise de possession plus complète de nos âmes par le Céleste Paraclet, à la plénitude de ses lumières, génératrices en nos cœurs des flammes du divin amour : *Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende !*

IMPRIMATUR

Lingonis, die 22 augusti 1934.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

LOURDES

POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS

ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE** CATALOGUE FRANCO TARBES 4204

MAISON PRINCIPALE : 64, Boulevard de la Grotte.
SUCCURSALES : 158, Rue de la Grotte,
et 38, Rue de Livarot, à

LISIEUX

ARTERIO-SCLEROSE

Les « Gouttes Spencer » végéto-sulfurées (35 f. 65 p. 1 mois) abaissent la tension de 3 à 6 degrés sans régime.

DIABETE et PETROLE

Les Capsules de "Pétrolex" (240 p. 1 mois, 40 f.) remplacent l'insuline et guérissent sans régime. Notices grat. Lab. des Phocéens, NICE (A.-M.)

Remise 30 % à MM. les Membres du Clergé

LIBRAIRIE PARIS-ROME, Ste An. 57-70, rue de Rennes, PARIS (VIe)
Dépôt central des Editions de l'Abbaye de Saint-André.
Missels et publications de D. Lefèbvre.
Projecteur « CINESCOPE » et 3500 films fixes.
Catalogue n° 10 gratis.

LOURDES Hôtel Villa Saint-Jean, au Pont Vieux, près Grotte, 3, rue du Paradis, et rue de la Grotte. *Cuisine soignée.* Albert ABADIE. *Prix modérés.*

CHAUFFAGE DES EGLISES
par L'AEROTHERME " ETNA " bté S. G. D. G.
jusqu'à 20.000 m³ par l'air chaud pulsé
à + 12° degrés garantis
Se reporter à l'annonce complète paraissant le 1er jeudi de chaque mois.
Prix à partir de 4.800 fr.
D. GUIGUET, Ing. const., CHALON-S-SAONE (S.-&-L.).

VITRAUX E. BRIÈRE
92 RUE DU Pt WILSON LEVALLOIS (SEINE)

POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL
POUR LES FOURNEAUX DE CUISINE
UTILISEZ
LES HUILES LOURDES
SHELL
CONFORT — PROPRETÉ — ÉCONOMIE

CONSULTEZ LA
STÉ AME DES PÉTROLES JUPITER
42, Rue de Washington - PARIS (8e)
Téléphone : ÉLYSÉES 90-10 (10 lignes), 99-10 (10 lignes)
dont le Service TECHNIQUE UTILISATIONS vous fournira gracieusement et sans engagement tous les renseignements nécessaires